

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 9 au 15 octobre 2009 - N° 6284 - 58<sup>ème</sup> année



**MOTONAUTISME**

# LA F1 DES MERS

*Un grand spectacle à Solinzara*



## EQUIPEMENT

La CAB lance les travaux qui donneront son nouveau visage au stade Armand Cesari



## INTERVIEW

Joël Raffalli, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Haute-Corse



## CULTURE

Ajaccio et ses derniers spectacles "hors les murs" avant l'ouverture de l'espace Diamant

# LA F1 DES MERS

## A fait le spectacle à Solinzara

*Pour la quatrième année consécutive, Solinzara et la côte des nacres ont accueilli l'ultime manche du championnat de France de motonautisme, le race nautic tour 2009, placé sous l'égide de la Fédération Française de Motonautisme et organisé par l'association Offshore Passion.*

**U**ne finale en tous points remarquables : du point de vue de son contexte, en plein cœur de la manifestation «**Mare in festa**» qui marque la clôture officielle de la saison estivale à **Solinzara**, et du point de vue logistique, avec la **Mairie** et l'**Office de Tourisme**, partenaires efficaces de l'événement sportif.

Le reste est question de spectacle, et il y en a eu du côté de la côte des nacres durant un week-end qui a aussi bénéficié de conditions météorologiques plus que clémentes.

La **Corse** y était particulièrement bien représentée avec **quatre Teams** 100% corse qui se sont particulièrement distingués pour ne citer que **Patrick Mosconi** et **Cyril Zubillaga**, sacrés en **catégorie Verado**, l'équipage **Bacellini-Gobet** qui accède à la troisième marche du podium, les incontournables frères **Giordani**, deuxièmes de l'épreuve en **2 litres**, et l'extraordinaire performance du duo ajaccien sur leur ultra rapide **American Spirit**. **Dominique Martini** et **Pascal Miliani** ont en effet dominé l'épreuve de **Solinzara** en **3 litres**, remportant les deux manches. Intouchables et heureux, même si le titre suprême revient à **Laurent Plasse**, par ailleurs organisateur de la course et qui confiait avec beaucoup d'émotion être désormais chez lui à **Solinzara** !

Un coup de chapeau à l'équipage féminin, engagé en catégorie des moins de **100 cv**, **Sylvie Scherer** et **Sylvie Quillacq** ont amené un brin de poésie à la compétition.

Et pour finir, autant d'applaudissements aux participants de la **catégorie Thundercat**, petits catamarans qui se pilotent à la manière d'un side-car. Ils ont assuré la fin du spectacle, en bord de plage.

La sécurité quant à elle a été irréprochable, assurée par une équipe d'environ 60 bénévoles dont des plongeurs, un médecin urgentiste, une infirmière, et d'autres personnes de l'organisation, en liaison VHF constante avec le **Centre Régional d'Organisation de Sauvetage et de Secours en mer de Toulon (CROSS Med)**.

Il s'agissait de la priorité des priorités pour l'équipe organisatrice, qui se soucie aussi de l'environnement avec des moteurs peu polluants.

Un sans faute pour cette édition 2009 du **Race Nautic Tour**.



*L'équipage Bacellini-Gobet, un cigare noir omniprésent sur la course de Vérodo, qui accède à la troisième marche du podium*



*Dequina Eric et Thomas n'ont pas été avares de voltiges*



*Un beau passage du 73 devant le port de Solinzara*



*Le spectaculaire équipage Chiesa-Navarro a donné du spectacle tout au long de la course*



*Remise des prix à l'équipage féminin en présence du maire Jean Toma et de Jackson Richardson*

AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli

Peinture de Nita Bertaudière



**4 D'UN MERCREDI À L'AUTRE**

Retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire marqués par l'entrée au patrimoine immatériel de l'Unesco de nos chants traditionnels

**6 INTERVIEW**

Joël Raffalli, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Haute-Corse, répond à nos questions concernant la refonte des services territoriaux



**8 A savoir : infos, initiatives et rendez-vous à ne pas manquer ou à suivre**

**10 Culture : Ajaccio et ses derniers spectacles "hors les murs"**

**12 Marque-page : de quelques pistes de lecture à explorer**

**13 ANNONCES LÉGALES**

**DIRECTION - ADMINISTRATION :**

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

**RÉGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**

[NTI.com/Associati di Stampa Corsa](http://NTI.com/Associati di Stampa Corsa)

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.



**Ç**a bouge en Corse. Ça virevolte autour du thème sacré de l'union. L'élection territoriale de mars 2010 commande attitudes, postures, propos...

Les forces opposées ne parlent que d'union mais les préalables se succèdent plutôt en termes de conditions "sine qua non". Et le rêve des militants souvent vacille, oscillant entre l'espoir et la déception, devant l'exacerbation des égos en lieu et place de programmes et de projets !

A gauche, Simon Renucci et Paul Giacobbi semblent voguer sur la même longueur d'ondes. Mais Nicolas Alfonsi et Emile Zuccarelli donnent l'impression de vouloir jouer une autre partition. Pour le Parti Communiste, la voie hors-l'Union devient tellement étroite qu'elle pourrait s'abîmer dans une impasse.

A droite, le ticket Camille de Rocca Serra - Ange Santini s'ancre sur le granit d'une dynamique d'union autour de l'UMP, revigorée par l'été militant du Secrétaire Général Xavier Bertrand.

Pour autant, faut-il déjà en conclure que le parcours électoral de la majorité sortante est suffisamment balisé pour éviter éboulis et chausse-trappes ?

Surtout que la volonté de renouvellement monte en puissance et que, dans les coulisses, les ambitions s'expriment en attendant de s'afficher.

La sérénité du moment a besoin d'amarrages certains.

Sur le front de l'opposition nationaliste, l'on assiste aussi à un récital de bonnes intentions quant à la volonté de tous de provoquer le changement au plan du gouvernement territorial.

Mais les familles en présence présentent tellement de différences idéologiques et stratégiques sur le court et le long terme, que les bonnes intentions, obérées par une histoire lourde en ressentis divers et par un problème de leadership sérieux, ont du mal à se synchroniser à travers un débat de fond indispensable pour une union crédible.

Il me semble que la Corse connaîtra une nouvelle période où l'agitation et la gesticulation, avec la surenchère des aigris et des frus-

trés du suffrage universel, occulteront la réalité d'une région insulaire dont la démographie rachitique la condamnera à un profond immobilisme, quoique l'on puisse dire et écrire.

Je crains que la prise de conscience d'un nécessaire changement de mentalité, une fois de plus, ne soit pas à l'ordre du jour du pseudo-débat pour l'avenir qui s'ouvre.

Le poids des carrières et des querelles d'influence pour le pouvoir pourraient s'imposer, au final !

La Corse, comme l'intérêt général : un drapeau visant à masquer l'incapacité dans laquelle se trouve notre île à se donner l'air !

AVANT SA SORTIE PAPIER

CONSULTEZ

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

EN LIGNE

DÈS LE JEUDI APRÈS-MIDI SUR

[WWW.CORSE-INFORMATION.INFO](http://WWW.CORSE-INFORMATION.INFO)

## L'actualité insulaire sur 7 jours

### MERCREDI 30 SEPTEMBRE – Affaire de blanchiment au PMU

Une seule des vingt et une personnes placées en garde à vue après le coup de filet du mardi précédent dans trois bars PMU de Bastia et sa région est relâchée. 7 autres seront rapidement remises en liberté.

### Suspension de Me Peres

La cour d'Appel ordonne pour 4 mois la suspension de Me Peres, avocat bastiais mis en examen pour « aide au séjour irrégulier d'étrangers sur le territoire national ».

### Flagrant délit de braconnage en mer

Un moniteur de plongée est appréhendé en mer par les agents du Parc Naturel Régional de Corse en « flagrant délit de braconnage ». Le trentenaire nie les faits.

### JEUD 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

### Nos chants au patrimoine de l'Unesco

#### Saisie de stupéfiants

Corse-Matin rend compte d'une saisie de 2,7kg de cannabis (valeur estimée à la revente : 19000 euros) dans le coffre d'un véhicule contrôlé à l'arrivée du Girolata, en provenance de Marseille.

Le comité de sauvegarde du patrimoine de l'Unesco, réuni à Abou Dhabi, retient 13 dossiers de candidature, dont celui de la paghjella corse, désormais placée sous la protection de cette grande institution.

#### Avant-session mouvementée à l'Hôtel de Région

Une délégation d'une quinzaine de militants nationalistes, conduite par Véronique Sciaretti et Rosa Proserpi, s'introduit dans l'hémicycle, réclamant l'adoption de la motion déposée par la première en mai dernier. Ce texte, qui, pour les familles des prisonniers corses, demande la prise en charge du coût du transport aérien entre l'île et les centres de détention, sera finalement examiné et rejeté. De son côté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le 1<sup>er</sup> de France), lui, sera adopté à l'unanimité.

### VENDREDI 2 OCTOBRE

#### Convocation en correctionnelle

Le propriétaire de l'Hôtel Le Kallisté, à Ajaccio, mis en cause il y a peu par les riverains du 49 cours Napoléon, riverains excédés par la poursuite « illégale » de travaux d'extension de l'établissement, est placé en garde à vue pour non respect d'un arrêté municipal interruptif de travaux et bris de scellés. Il est convoqué le 30 octobre prochain devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio.

#### Nouvel incendie dans le squat du Finosello

En pleine nuit, deux incendies se déclarent quasi simultanément, d'abord dans le bâtiment scolaire désaffecté de Finosello, partiellement brûlé une semaine auparavant, puis à proximité, dans les locaux où se sont réinstallés les SDF, délogés par le tout premier incendie.

### Info ++

#### NOMINATIONS CÔTÉ SANTÉ, SÉCURITÉ ET ÉDUCATION

Vendredi 2 octobre : Dominique Blais, 59 ans, est nommée à la tête de la toute nouvelle Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse. Devant être installée d'ici le trimestre 2010, elle quitte ainsi l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Basse Normandie, dont elle assurait jusque-là la direction.

Le groupement de gendarmerie de Haute-Corse accueille quant à lui un nouveau commandant en la personne de Lionel Lavergne, 41 ans. Cet officier supérieur ayant commandé en second le GIGN, prendra officiellement ses nouvelles fonctions à compter du 15 octobre 2009.

Autre nomination à noter : celle de l'Auvergnat Lionel Tarlet qui, en provenance de l'académie de Lyon est, depuis la rentrée scolaire, nouvel Inspecteur d'Académie de la Corse du Sud.

Enfin, l'ancien officier des Sapeurs Pompiers aujourd'hui à la retraite, Louis Antoine Coque, déjà bien investi dans le Téléthon, en devient le coordonnateur en Haute-Corse, succédant ainsi à Paul Gigon. Lors du lancement du Téléthon en Italie, il était notamment présent à l'audience papale auprès de Jean-Paul II.





Peinture de Nina Bertaudière

LUNDI 5 OCTOBRE

## Du nouveau en matière de sécurité

Corse-Matin annonce la création d'une cellule **Anti-cambriolage (CAC)** placée sous l'autorité du **Préfet**, de la **gendarmerie** et de la **police**.

## Courte grève au Pôle Emploi

Sur fond de revendications relatives à leurs conditions de travail, 128 salariés du **Pôle Emploi** se déclarent grévistes. Le conflit tournera court puisqu'un protocole d'accord sera signé dans la journée.

## Démolition à Bastia

La municipalité donne le coup d'envoi pour la destruction de «*la grande barre*» à **Bastia**. En 6 à 8 semaines, 8000 m<sup>3</sup> de gravats devraient être évacués et en grande partie recyclés. Un chantier dont le coût est estimé à 4M€ et qui s'inscrit dans un programme de rénovation urbaine représentant pas moins de 100 M€.

## Avions militaires et nuisances sonores

Trois membres de **Basta Cusi**, collectif qui milite contre les nuisances sonores de la **base aérienne 126** de **Solenzara** sont convoqués et entendus par les **gendarmes de la brigade d'Aléria** au sujet de leur occupation du domaine public durant les campagnes de tir. A l'issue de cette entrevue, ils annoncent vouloir saisir la justice.

## La Corse dans «La bataille des chorales»

**A Sarrola Carcopino**, **Patrick Fiori** est en train de faire répéter les 20 chanteurs qui composeront la chorale en lice pour une nouvelle émission animée par **Benjamin Castaldi** sur **TFI** à partir de décembre 2009 où s'affronteront 5 chorales venues des quatre coins de la **France** et coachées par 5 artistes célèbres.

MARDI 6 OCTOBRE

## Découverte archéologique à Propriano

Les médias font état d'une découverte majeure pour l'archéologie insulaire : sur un chantier du bâtiment, dans le **quartier de Quatrina**, une nécropole datée de l'**Antiquité tardive** et comprenant 66 sépultures et trois sanctuaires (dont deux chapelles à absides successives), vient d'être mise à jour.

SAMEDI 3 OCTOBRE

## La Marie-Do 3<sup>ème</sup> édition

Ajaccio, place Miot, **Tina Arena** donne un concert au profit de la **lutte contre le cancer**, dans le cadre de **La Marie-Do**, manifestation lancée la veille et dont cette 3<sup>ème</sup> édition, parrainée par **Patrick Fiori**, permettra de récolter quelque 100 000 euros (contre 59 100 € l'année passée).

## Votation citoyenne pour la Poste

L'initiative de consultation nationale, prise par l'ensemble des partis de gauche **Laux** côtés d'organisations syndicales et de mouvements associatifs, trouve un relais en **Corse** où des milliers de votants se déplacent pour dire non à la privatisation de la **Poste**.

## Accident mortel de chasse

Une partie de chasse engagée à **Portigliolo**, hameau de **Coti-Chiavari**, connaît une issue fatale, l'un des chasseurs, **Marcel Pelletier**, étant malencontreusement pris pour cible par un autre chasseur.

## Détournement du Pascal Paoli : date du jugement

On apprend par les médias qu'**Alain Mosconi**, ses frères **Jean-Marc** et **Patrick**, ainsi que **Félix Dragegorio**, les quatre marins qui, il y a quatre ans, avaient détourné un navire de la **SNCM** pour dénoncer la privatisation de la compagnie, seront jugés les 19 et 20 novembre 2009 par le **tribunal correctionnel de Marseille**.



DIMANCHE 4 OCTOBRE

## Clôture de Festimonti

**Festimonti** s'achève à **Bocagnano** après deux jours d'activités de pleine nature que pas même **Dame Météo** n'aura réussi à contrarier.

# JOËL RAFA

Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

**A** la tête de la Jeunesse et des Sports de Haute-Corse depuis 2003, année du transfert effectif et matériel de la compétence sport à la Région, Joël Raffalli sait de quoi il parle question réformes. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, 2010 sera le début d'une nouvelle ère pour ses services qui, loin d'échapper à la Révision Générale des Politiques Publiques, devront faire avec une réorganisation totale, dans un cadre interministériel affiné pour répondre à une ambition territoriale revendiquée. Mais entre réduction des coûts et amélioration de la performance, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports trouvera-t-elle sa place ? Questions d'actualité institutionnelle...

► **Joël Raffalli, comment vos services ont-ils traversé et contiennent-ils de traverser les temps de réformes ?**

Rappelons d'abord qu'avec la **loi de 2002** et le transfert des **compétences sport** à la **CTC**, transfert associé à celui des personnels - 7 d'entre nous, à la **DDJS**, sont passés à la Région - et des **crédits d'intervention** (tel le **CNDS**), nous avons dû nous repositionner par rapport à de nouvelles compétences, en grande partie régaliennes. Avec la montée en puissance de certaines de nos missions (sécurité, équipements, activités...), on peut dire qu'aujourd'hui nous travaillons davantage sur le grand public et sa protection que sur les partenariats associatifs. Cela représente environ les deux tiers de notre activité. Pour exemple, les autorisations de course sur la voie publique, autrefois délivrées par la préfecture, le sont désormais par nos services. Parallèlement, nous continuons d'intervenir en matière de loisirs destinés à la jeunesse et de promotion d'activités. L'aide au développement des centres de loisirs et l'organisation d'activités gratuites dans le cadre des **CEL**, en partenariat avec les collectivités, en sont des illustrations. Et puis nous sommes évidemment actifs dans le domaine de la protection de l'environnement, tout en recherchant un équilibre permettant de favoriser la pratique d'activités et les exigences écologiques. Notez que nous sommes présents dans certaines négociations, comme celles relatives à la **charte des Agriates**, ou au sein des comités de pilotage **Natura 2000**.

► **Quelles perspectives sont ouvertes à l'ensemble de ces missions dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques ?**

Depuis 2003, nous avons fait notre entrée dans l'interministériel. Nous prenons par exemple une part importante à l'**Opération Interministérielle Vacances** pour laquelle nous assurons une mission de coordination des services en matière d'activités touristiques. C'est ce caractère interministériel qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, va être renforcé



avec deux entités : la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** et la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)**. Quant à nous, **DDJS**, nous serons rattachés à cette dernière, au même titre que les services vétérinaires, la **DDCCAF** (Direction Départementale Concurrence Consommation Fraudes), la partie affaires sociales de la **DDASS**, le **service de cohésion sociale** de la **Préfecture** et le **service logement** de la **DDE**. Alors évidemment, en matière régaliennne, cette réorganisation ne changera pas grand chose. Ce qu'elle permettra, en revanche, c'est le traitement global des problèmes de territoire. C'est pourquoi je parle volontiers d'une valeur ajoutée qui peut se traduire en termes de cohérence de l'**État**.

► **Avez-vous réellement été préparés à cela ?**

Un préfigurateur a été nommé début 2009 en la personne de **Philippe Tejedor**, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de **Corse du Sud**. Et puis il y a eu concertation avec les personnels, sous forme de rencontres avec le **Préfet**. Enfin, des ateliers de travail se poursuivent auxquels sont associés tous les personnels.

► **Quels locaux investirez-vous ?**

Au premier janvier 2010, les services seront encore dispersés. Ils devraient se regrouper sur deux sites dans le courant de la même

# LLI

## de Haute-Corse

année, les services de protection de la population devant normalement investir le site de **Borgo** où se trouvent actuellement les services vétérinaires, et les personnels de la cohésion sociale devant s'installer à la **Maison des Affaires Sociales**, au **Fango**.

### QUESTION À L'ANCIEN DIRECTEUR DU CREPS

**Joël Raffalli** a été Directeur du **CREPS** de 1997 à 2003. A ce titre, nous avons sollicité son avis concernant l'avenir de la structure, tel qu'il se dessine actuellement, et notamment depuis le vote par le **Conseil Général de Corse du Sud** en faveur de la poursuite des discussions engagées dans le cadre d'une proposition de nouveau statut (syndicat mixte) faite par l'État. Répondant à cette question, le fonctionnaire est revenu d'emblée sur la fermeture de la structure : " Il y a eu, je pense, une mauvaise évaluation de l'importance de cet établissement dans la région. Si l'on invoque volontiers le "cas particulier" de la **Corse**, on ne l'a pas fait ici. Aujourd'hui, il faut réfléchir à l'adaptation des missions d'un tel établissement au contexte qui est le sien. Si un syndicat mixte me paraît nécessaire pour gérer une telle structure, lourde, il ne s'agit pas, pour autant, de refaire un **CREPS**. Il faut définir un projet. Or nous n'y sommes pas encore. Il ne me semble pas qu'un projet consensuel se soit fait jour, ni même qu'un véritable dialogue avec le mouvement sportif (par exemple une table ronde avec toutes les ligues) ait eu lieu.

ra de déterminer des objectifs, de répartir les crédits. C'est tout le sens de la réforme de l'intervention territoriale de l'État.

*"LA RÉFORME DES SERVICES TERRITORIAUX EST UNE VALEUR AJOUTÉE EN TERMES DE COHÉRENCE DE L'ÉTAT. "* JOËL RAFFALLI

► **La RGPP assume son objectif de réduction des coûts. En même temps, le projet gouvernemental de budget 2010 prévoit une hausse des crédits dévolus à la mission Jeunesse et Sports. Quels seront, au juste, vos moyens ?**

Nos crédits d'intervention ne bougeront pas car la **DDCSPP** fonctionnera avec l'addition des budgets de tous les **Ministères**. La situation ne pourrait être pénalisante que si les **Ministères** faisaient montre de frilosité.

► **Chacun d'entre eux n'aura-t-il pas tendance à vouloir défendre son bifteck ?**

Toutes les cultures d'entreprise développées dans les différents services doivent être mises sur la table pour que se dégage une culture consensuelle. Nous sommes confiants en notre capacité à réaliser cette réforme.

► **L'êtes-vous tout autant en ce qui concerne le maintien de certains postes et l'harmonisation des statuts des fonctionnaires ?**

Ces inquiétudes sont évidemment celles des personnels, car qui dit "réduction des coûts" dit "réduction de postes". Et puis, comme vous l'observez, il y aura à gérer, dans un premier temps, rien qu'au sein de la **Direction départementale de la cohésion sociale**, pas moins de 15 à 20 statuts différents ! Enfin, des craintes s'expriment aussi vis-à-vis des territoires ruraux. Une réduction des moyens ne nous permettrait plus d'assurer certaines permanences dans les villages. La question est donc aussi de savoir si cette réforme ne s'effectuera pas contre l'aménagement du territoire.

► **La qualité du service public sera-t-elle vraiment au coeur du nouveau système ?**

Il est évident qu'un tel chamboulement induit d'abord une difficulté de lecture pour le public. Nous en faisons déjà l'expérience depuis que la **DDJS** a récupéré, en juillet dernier, le greffe des associations, jusque-là à la charge de la **Préfecture**. C'est pourquoi il est prévu, au niveau national, une grande campagne de communication que nous devrions relayer en local afin que les usagers puissent rapidement s'y retrouver dans leurs démarches. L'autre enjeu est, à mon sens, le dialogue au niveau régional. Les directions régionales vont se retrouver avec un pouvoir qu'elles n'avaient pas jusque-là. Il s'agi-

► **La Jeunesse et les Sports ne perdra-t-elle aucune de ses missions de service public ?**

Nous serons à compétences constantes. Aucune de nos missions ne disparaîtra. Il s'agit juste d'une réorganisation. Sauf si le nombre de fonctionnaires devait se réduire, cette réforme ne devrait pas se faire au détriment du service public.

► **Quel bilan tirez-vous à ce jour de l'activité de la DDJS ?**

Nous avons assimilé le transfert de compétences. Aujourd'hui, lorsqu'on parle **Jeunesse et Sports**, on pense à deux entités : l'entité **Région**, qui est celle du financement, et l'entité **État**, administrative et régaliennne, qui est la nôtre et qui est très bien perçue, à la fois par les dirigeants sportifs, les communes et les professionnels. Nous pensons avoir un bon taux d'estime dans le département, notamment parce que nous avons su maintenir une véritable dynamique de réseau.

► **Vos priorités pour 2010 ?**

Nous sommes en train de les définir. Ce qui est certain, c'est que nous allons continuer de développer notre leadership en matière de contrôle de loisirs et, dans ce cadre, nous avons des projets de formation pour les fonctionnaires d'État. Nous nous sommes notamment aperçus de notre utilité économique par le rôle de régulation que nous jouons en matière de concurrence. Il faut aussi que nous ayons une réflexion sur notre rôle dans le domaine social afin de nous repositionner avec nos compétences par rapport aux problématiques posées par l'État. Enfin, nous n'oublions pas notre rôle d'animation associative dans la région.

► **A ce propos, vous avez récemment reçu la Fondation du Bénévolat. Qu'est-il ressorti de cette rencontre ?**

En tant que **Délégué Départemental à la Vie Associative**, mon rôle est de former et d'informer les dirigeants bénévoles afin qu'ils trouvent des solutions à leurs problèmes de gestion. C'est dans ce cadre que nous travaillons avec la **Fondation du Bénévolat** dont nous envisageons la création d'une antenne en **Haute-Corse**. Pour l'instant, nous diffusons l'information concernant l'offre d'assurance gratuite faite par celle-ci auprès des dirigeants associatifs. C'est une action qui s'inscrit dans une de nos missions génériques, laquelle dépasse la **Jeunesse et les Sports** pour embrasser l'ensemble des associations. Elles sont aujourd'hui dans les 1500 actives en **Haute-Corse** sur quelque 5 000 inscrites au fichier qui nous a été communiqué par la **Haute-Corse**.

## Employés de vie scolaire

# Le député Gandolfi-Scheit relance Laurent Wauquiez



Sauveur Gandolfi-Scheit

Depuis la rentrée scolaire, et au terme des contrats d'avenir signés en 2006, près de **65 Employés de Vie Scolaire** du département de Haute-Corse se retrouvent au chômage, qui plus est à un âge où il est très difficile de retrouver un emploi stable.

Saisi de ce dossier depuis le mois de Mai dernier par la coordination des **EVS** qu'il a reçue à deux reprises à l'**Hôtel de Ville de Biguglia**, le député Sauveur Gandolfi-Scheit avait directement interpellé en Juillet le **Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, Laurent Wauquiez**. Ce dernier, après avoir reconnu les «*spécificités du département du fait de son insularité*», avait dans sa réponse fait part de son souci de voir aboutir une «*solution alternative la plus rapide possible*», au terme d'«*un suivi au cas par cas*» par le **Pôle Emploi**. Or, si depuis une solution a effectivement pu être trouvée pour **17 EVS** âgés de plus de 50 ans, le problème demeure entier pour la majorité des personnels restants, à qui la **Préfecture de Haute-Corse** a indiqué qu'ils auraient un «*accès prioritaire aux 300 contrats aidés qui seront conclus d'ici la fin de l'année avec les employeurs publics et privés du département*». Soucieux de voir ces engagements concrétisés au plus tôt,

**Sauveur Gandolfi-Scheit** vient de solliciter de nouveau le ministre de tutelle en lui demandant «*selon quelles modalités et surtout à quelle date, les «contrats aidés» promis aux 50 ex-EVS administratifs pourront être pourvus*» tout en mettant en exergue la situation particulière des **14 Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels (AVSI)** chargés de l'accompagnement des enfants handicapés, pour lesquels depuis Août 2009 un décret permet d'envisager la poursuite de leur activité dans un cadre associatif: «*ces personnels sont toujours dans l'attente de leur poste, tandis que les enfants souffrant de handicap sont livrés à eux-mêmes. A ce stade, je souhaite que le Ministère intervienne auprès des structures concernées dont la PEP, afin que soient au plus vite palliées les carences actuelles en Haute-Corse* ».



Laurent Wauquiez

## BOUCHES DE BONIFACIO : 10 ANS

La veille de la mise en place du groupement européen de coopération territoriale préfigurant le **Parc Marin International (GECT)** dont la création a été votée à l'unanimité par le **Conseil Exécutif de Corse** le vendredi 25 septembre (avant soumission à l'**Assemblée de Corse** le 12 novembre 2009), les **Bouches de Bonifacio** ont fêté leurs dix ans. **Porto-Vecchio, Bonifacio et Pianottoli-Caldarello** ont ainsi été le théâtre de rendez-vous savamment orchestrés : buffet et pique-nique, projection, exposition, visite guidée... Tout cela en présence d'élus dont **Jérôme Polverini**, Président de l'**Office de l'Environnement de Corse**.



## Autour du barrage du Rizzanese

Une exposition organisée par EDF soulignant notamment les avantages relatifs à la construction du barrage du Rizzanese, est ouverte



au couvent Saint Joseph de Sainte Lucie de Tallano depuis le 25 septembre et jusqu'à la fin des travaux dudit barrage.

## Bilan de l'opération «Vacances confiance»



Les services de l'Etat ont communiqué il y a peu le bilan de l'opération interministérielle «*Vacances confiance*» : en Haute-Corse, ce ne sont pas moins de **1100 établissements** qui auront été contrôlés, ces contrôles ayant donné lieu à **170 avertissements, 27 PV, 44 fermetures temporaires d'établissements et 1063 kilos de produits saisis et détruits**.

## Réseau d'assainissement en voie de réhabilitation à Ajaccio

Le comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du contrat de baie pour le pays Ajaccien s'est réuni le 24 septembre dernier pour la première fois. Au programme, la construction de la station d'épuration de **Campo dell'Oro** d'une capacité évaluée à terme à **65000 équivalents habitants** et la réhabilitation de la station d'épuration des **Sanguinaires**. L'enquête publique devrait être lancée à la fin de l'année et les travaux commencer au premier semestre 2010 pour le premier projet et au second semestre 2010 pour le second.

## HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

### AG de la FCHPA

La **Fédération Corse de l'Hôtellerie de plein air** tiendra son assemblée générale le 16 octobre à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia**, à partir de 10h. A l'ordre du jour : compte rendu des derniers CA, point des adhésions et cotisations, bilan de la saison 2009, programme européen **COMETOU** et remise du diplôme **Camping Qualité**.





# 1<sup>ères</sup> Rencontres des responsables financiers de Corse

Le 13 octobre à Bastia

La délégation régionale du **Centre national de la fonction publique territoriale** organise le 13 octobre prochain, au **Palais des Gouverneurs à Bastia**, à partir de 9h30, les **premières rencontres professionnelles des responsables des services financiers de Corse** (personnes rattachées à différentes collectivités et établissements publics territoriaux insulaires). Objectifs de ces rencontres : constituer un réseau de professionnels, échanger sur les besoins en formation dans le domaine des finances publiques ; traiter un sujet d'actualité qui, en l'occurrence, sera : « *Les collectivités locales face à la crise et aux bouleversements institutionnels et fiscaux, quelles perspectives ?* ». Au programme, après l'ouverture de ces rencontres par **Norbert Pancrazi**, Directeur Régional du **CNFPT Corse**, sont prévus la diffusion d'un diaporama sur l'exercice du métier de directeur ou responsable financier, un temps de débat et d'échanges, une intervention de **Patrick Barbaste**, premier conseiller à la **Chambre Régionale des Comptes de Rhône Alpes** sur le thème d'actualité choisi, une intervention, sous forme de témoignage, d'**Ange Rovere**, 1<sup>er</sup> adjoint à la **ville de Bastia**, en charge des finances, ainsi qu'une visite de l'exposition « *150 ans de mode à Bastia* ». Les organisateurs espèrent pouvoir constituer à cette occasion un réseau régional opérationnel avec désignation d'un référent pour l'année (en charge de l'animation du réseau régional), définition d'un programme de travail pour l'année et des outils correspondants, fixation d'un calendrier des prochaines réunions. Pour en savoir plus, contacter **Marilyn Massoni** au **04 95 32 87 51** ou au **06 10 63 10 66** ([marilyn.massoni@cnfpt.fr](mailto:marilyn.massoni@cnfpt.fr)) ; **Catherine Maynard** au **04 95 50 45 19** ou au **06 83 22 25 48** ([catherine.maynard@cnfpt.f](mailto:catherine.maynard@cnfpt.f)).

## Programme Opérationnel Italie-France Maritime

### Appel à projets

La **Corse** participe au **programme opérationnel de coopération territoriale Italie-France Maritime** avec la **Sardaigne**, la **Toscane** et la **Ligurie**. L'objectif principal de ce **PO** est d'améliorer la coopération entre ces zones frontalières dans les domaines de l'accessibilité, de l'innovation, de la valorisation des ressources naturelles et culturelles, et le partage d'infrastructures et services intégrés. Il vise à accroître la compétitivité, à échelle méditerranéenne, sud européenne et mondiale, à assurer la cohésion des territoires, à favoriser l'emploi ainsi que le développement durable. Dans ce cadre, un premier appel à manifestations d'intérêts pour projets stratégiques a été publié par la région toscane, autorité de gestion, et sera clos le 9 novembre 2009. D'autre part, un deuxième appel à projets simples a également été publié par la région toscane, autorité de gestion, et sera clos le 12 octobre 2009. Le texte intégral des Avis et les documents de candidature sont téléchargeables sur le site internet du programme : <http://www.maritimeit-fr.net> (section Avis Public). Les précédents appels à projets sont en consultation sur le site de la **Collectivité Territoriale de Corse**, autorité nationale : [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

## Coupure de la route Bastia-Poretta (RD507)

Dans le cadre des travaux de la voie nouvelle **Borgo-Vescovato**, la circulation est coupée sur la **RD 507** depuis le 5 octobre et jusqu'au 19 octobre. Elle est déviée par la **route de la Canonica**, tous les commerces de **Cruceta** restant ouverts et accessibles. La **Collectivité Territoriale de Corse** et le **Conseil Général de Haute-Corse** prient les usagers de bien vouloir les excuser pour la gêne occasionnée et les remercient par avance de leur compréhension durant les travaux.

## JOURNÉE "DROIT SOCIAL DES ÉTRANGERS"

Le vendredi 30 octobre, le **C.R.A.I.I.** organise à **Bastia (Maison des Affaires Sociales, Forum du Fango, avenue Jean Zuccharelli)**, de 9h à 17h, une journée de formation sur le thème du « *Droit Social des Étrangers* ». Cette journée sera animée par **Annie Caviglioli d'ARSEA Formation**. Y seront abordées les évolutions récentes du droit des étrangers en matière de protection et d'aide sociales, les situations particulières des étrangers et les modalités d'accès aux différents dispositifs. Public concerné : formateurs, éducateurs, adultes-relais, et tout personnel ou bénévole ayant à faire à des publics étrangers. Pour tout renseignement, contacter **Marie-Jo Andreucci**, animatrice pédagogique **CRAII - Mission Intégration** - au **04 95 10 69 33**.

## Journée Poivre et Sel

Le 14 octobre à Bastia

La **municipalité** et le **Centre Communal d'action sociale de Bastia**, organisent, en partenariat avec le **Conseil Général de Haute-Corse**, la **Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)**, ainsi qu'avec la participation du **Pôle Emploi**, de l'**AFPA** et de l'**Université de Corse**, la deuxième édition d'une journée consacrée au bien-vivre des personnes âgées. Sur la **place St Nicolas**, le 14 octobre prochain, il sera donc beaucoup question des services à la personne et d'offres d'emploi dans ce secteur. Un atelier **Professionalisation et certification** est prévu à 9h30, un autre sera dédié au **Chèque Emploi Service Universel pré financé** à partir de 11h. Tous deux sont ouverts aux structures professionnelles, aux entreprises et comités d'entreprises. Le public pourra également bénéficier d'une information sur la formation professionnelle et sur les offres d'emploi à pourvoir, découvrir les stands ouverts sur le thème des droits et des loisirs à partir de 14h, et profiter des deux spectacles musicaux et dansants proposés à 14h45 par le **Centre de Loisirs de Pinello** et à 16h30 par le groupe de twirling **E Marinelle**. La journée s'achèvera avec un apéritif accompagné du groupe musical **Santa Devota**, à partir de 18h. A ne pas manquer : les interventions de **Lisa Marteli**, Docteur en **Santé Publique** et Présidente du **Centre de Gérontologie Euro-Méditerranéen**, sur le thème « *Bien vivre* », et du **Docteur Paul Venturini**, Gérant et Responsable du **DU de Gérontologie**.



# A J A C C I O

## Les dernières semaines «Hors

*Avec plus de 70 spectacles la Cité Impériale est cette année encore à la croisée des genres et des formes associant jeunes créateurs et figures emblématiques. Un cycle s'achève avec les dernières semaines de la programmation « hors les murs »... avant l'ouverture du nouvel espace Diamant dès janvier 2010 !*

**P**our Marie-Jeanne Nicoli, la saison 2009-2010 est celle du renouveau avec, dès le début de l'année prochaine, l'ouverture tant attendue du nouveau **centre culturel à l'espace Diamant** : « *ce lieu que nous voulons résolument accueillant et inventif, nous le partagerons avec vous pour en faire un lieu de vie où chacun prendra plaisir à se retrouver pour réfléchir, se divertir, s'émouvoir, s'instruire...* ». L'**espace Diamant** entièrement rénové offrira des activités culturelles et artistiques au quotidien (spectacles, expositions, films, conférences, ateliers, rencontres...). Raison de plus pour que la programmation élargie en différents lieux, pour encore quelques semaines, soit particulièrement soignée : « *Pour clore cette période la part belle est faite aux artistes corses, compagnons de route depuis toutes ces années qui par leur présence donnent raison et sens à notre action* ». Zoom sur les temps forts de ce dernier trimestre « **hors les murs** ».



celle des voix de la plupart de ses consœurs, charme l'oreille et l'âme. Une voix qui s'orne, à l'occasion, du frémissement d'un vibrato». Les spécialistes disent de sa voix qu'elle ne ressemble à aucune autre et que son interprétation toute personnelle reste néanmoins fidèle à la tradition. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Le 17 novembre, la littérature et le théâtre s'unissent pour le plus grand plaisir des spectateurs ajacciens avec quelques extraits choisis d'« **À la recherche du temps perdu** » de **Marcel Proust**. Ce spectacle prend la forme d'une lecture

qui rend accessible à tous une œuvre réputée difficile grâce au talent de trois grands comédiens : **Bernadette Lafont, Robin Renucci** et **Xavier Gallais**. Le choix des textes met en avant le comique souvent méconnu de **Marcel Proust**, à travers la voix du narrateur et de personnages hauts en couleur comme **Madame Verdurin, Monsieur de Charlus, la Duchesse de Guermantes** ou encore **Françoise**, la cuisinière de **Combray**. Un aperçu des multiples tonalités de **Proust**, la tendresse, la vie mondaine, la littérature et toujours un immense humour.

### De Jim Morrison à Marcel Proust...

La saison s'ouvre les 22 et 23 octobre avec une pièce de théâtre inédite : « **127 fascination** ». **Jean-Emmanuel Pagni** propose une relecture des textes de **Jim Morrison** dans une mise en scène résolument moderne, qui colle au texte et lui offre une dimension nouvelle, à contre-courant des idées reçues rattachées à ce chanteur mythique qui disait que « *La vraie poésie ne veut rien dire, elle ne fait que révéler les possibles. Elle ouvre toutes les portes. A vous de franchir celle qui vous convient.* »

Le 4 novembre est la date du rendez-vous automnal incontournable de la saison ajaccienne. Le concert de l'**Ensemble Instrumental de Corse** va accueillir, cette année, **Eric Ferrand N'Kaoua** au piano. Cet orchestre à géométrie variable se donne pour mission la diffusion sur toute la région du répertoire classique et de toutes les musiques ; il est également un outil de création pour tous les insulaires développant un répertoire original autour du chant polyphonique corse. Pouvant réunir jusqu'à 45 musiciens, cet ensemble est composé d'instrumentistes insulaires, de professeurs de l'**Ecole Nationale de Musique de Corse** et de musiciens d'orchestres professionnels.

Dans le cadre de l'**Année de la Turquie en France**, Ajaccio va accueillir le 7 novembre l'une des plus belles voix turques : **Gülkan Kaya**. Cette artiste à l'envergure internationale possède une voix « *d'une éclatante beauté dont la couleur singulière la distingue de*

### ...en passant par Davia, la sultane corse !

Le 21 novembre, la **Ligue des Droits de l'Homme** et la **Ville d'Ajaccio** présentent la troisième édition de « **la Solidarité dans tous ses états** ». La parole sera donnée entre autres, à des femmes de **Corse** engagées dans la cité, syndicalistes, artistes, associatives... militantes de la société civile. Des artistes fortement engagés dans les combats que mène **La Ligue des Droits de l'Homme** manifestent leur solidarité avec cette initiative en y participant gracieusement ; ce sera le cas du groupe **Soledonna** qui clôturera cette journée spéciale par un concert exceptionnel.

Renseignements au **04 95 50 40 80**  
Tout le programme 2009/2010  
peut être consulté sur **www.ajaccio.fr**

Chanson corse toujours le 4 décembre avec le concert des «**Cinqui Sò**». Le groupe vient présenter son dernier album, «**Crucivìa Canzoni**» et fête ses vingt ans de scène. **Cinqui Sò**, créé en 1990 à **Ajaccio**, est composé de six chanteurs qui ont pratiqué durant plusieurs années les divers modes de la culture musicale corse. Tous partagent la même ambition de marier la modernité aux différentes formes

## «**les murs**» !

de chant que l'on peut rencontrer en Corse et dans d'autres régions du bassin méditerranéen.

Le 22 décembre, un spectacle intitulé «**Davia, la sultane corse**» rendra hommage à une insulaire méconnue qui a régné sur le **royaume du Maroc**, au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Spectacle de marionnettes à fil animées par les artistes du **Théâtre National des Marionnettes de Prague**, ce spectacle musical enracine cette création dans chacun des répertoires des trois cultures concernées (corse, arabe et française). Il s'adresse aussi bien à un jeune public qu'à des adultes.



## RENAULT ENTREPRISES



**RENAULT KANGOO** EXPRESS COMPACT GÉNÉRIQUE dCi 70  
**7 990 €<sup>(1)</sup> - 1 000 €<sup>(2)</sup>**  
 SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VÉHICULE A PLUS DE 10 ANS

[www.entreprises.renault.fr](http://www.entreprises.renault.fr)

**RENAULT, N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES<sup>(3)</sup>.**

(1) Nouveau Renault Kangoo Express Compact Générique dCi 70 au prix remis de 7990€ HT. Soit une remise de 2610€ HT et la prime à la casse Renault de 1000€ HT sous condition de la reprise d'un véhicule de 8 à 10 ans destiné à la casse, par rapport au tarif maximum conseillé n°2179 du 15/07/2009 de 11 600€ HT. Offre non cumulable valable du 01/09/2009 au 30/11/2009, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole) dans le réseau Renault participant. Consommation mixte (l/100 km) : 5,3. Émissions CO<sub>2</sub> (g/km) : 140. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/2008, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Renault n°1 des ventes aux entreprises avec 27,5% de part de marché Flottes VP-VU en France à fin juin 2009 - Source AAA.



**DORIA AUTOMOBILES S.A.S**

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

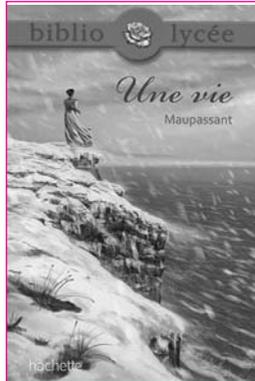
[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)



PAR MARIUS MURACCIOLI

## MAUPASSANT LE CHOC ET LA CORSE

Sans l'interdit familial, Annie Ernaux n'aurait jamais éprouvé le choc comme tant d'autres adolescent(e)s en lisant en cachette « *Une vie* » de Maupassant. Aussi, dans une interview, la romancière nous explique-t-elle pourquoi elle choisit, pour les besoins d'un travail sur le roman au dix-neuvième siècle, de relire la vie de Jeanne, fille unique du baron et de la baronne Le Perthuis des Vauds, qui avait tout pour être heureuse, mais dont le mariage avec Julien de Lamare se révélera une catastrophe. Jeanne ignorait ce qui l'attendait de retour dans sa Normandie natale, après son voyage de noces en Corse, bouleversant par la beauté des sites : « *Ils tournèrent à droite pour gravir le sombre val d'Ota... La montagne, fendue du haut en bas, s'entrouvrait. Le sentier s'enfonçait dans cette brèche. Il suit le fond entre deux prodigieuses murailles ; et un gros torrent parcourt cette crevasse. L'air est glacé, le granit paraît noir et tout là-haut ce qu'on voit du ciel bleu étonne et étourdit...* ». Un cadre à tout le moins propice aux épanchements amoureux : « *Ils avaient soif, une trace humide les guida à travers un chaos de pierres jusqu'à une source... Et comme elle savourait la fraîcheur de l'eau, soudain Jeanne eut une inspiration d'amour. Elle emplit sa bouche du clair liquide, et, les joues gonflées comme des outres, fit comprendre à Julien que, lèvres à lèvres, elle voulait se désaltérer...* ». Retour au bercail avec de très envahissantes désillusions : « *Toute sa jeunesse au couvent avait été préoccupée de l'avenir, affairée de songeries... L'homme espéré, rencontré, aimé, épousé, l'emportait dans ses bras sans la laisser réfléchir à rien. Mais voilà que la douce réalité des premiers jours allait devenir la réalité quotidienne qui fermerait la porte aux espoirs indéfinis, aux charmantes inquiétudes de l'inconnu... Elle sentait tout cela vaguement à une certaine désillusion, à un affaissement de ses rêves...* »



## DE PIERRE MAC ORLAN

Pierre Mac Orland en bande dessinée, au cinéma... De nombreux romans et essais, dont l'essentiel de l'œuvre est publié entre les deux guerres. « *Quartier Réservé* » a été publié en 1932. Guillaume Balthasar est à la recherche de la rue Gorge-Nette, dans une ville du sud, où il va reprendre un commerce de phonographes, de disques. La première personne qu'il rencontre, un cafetier, n'y va pas par... quatre chemins : « *Les hommes que vous pouvez rencontrer ne vaudront pas grand-chose à tous les points de vue... Un jour la dignité municipale l'emportera sur la loi de minuit... Il paraît qu'on vient d'Amérique pour voir la honte de notre ville... Suivez l'avenue, le trottoir de droite, jusqu'au théâtre ; mas tenez le milieu de la chaussée en marchant à cause de surprises qui suffoquent et font d'un homme fort un objet subitement mou. Adieu monsieur.* » Le décor est planté, Guillaume Balthasar semble savoir où il mettra les pieds, dans une zone nourrissant sa pègre, et où un policier, appelé le Cheikh, règne en maître. L'équilibre de paix est fétide, mais acceptable. Il sera rompu par la découverte de la tête sans corps de la patronne du Continental et d'un corps sans tête qui n'est pas le sien !



## Les "Petits éloges" à deux euros

Autre « *Petit éloge* », en folio et inédit, celui de la haine de Nathalie Kuperman... « *La haine, le mot même Ame fait froid dans le dos. Pourquoi alors n'ai-je pas proposé de parler d'amour lorsque l'on m'a demandé de participer à l'aventure des Petits éloges ?* », confesse l'auteur. Nathalie Kuperman a essayé et cela a donné plusieurs nouvelles : un clochard qui pousse au crime, une souris qui sépare un couple, un papier peint qui effraie, une jupe qui mène à la déchéance, une radio qui provoque des gifles : « *Violetta écoute la radio en se refaisant les ongles. Sa jambe bat la cadence sur un air en vogue qu'elle adore. Pour un peu, elle se lèverait et se dandinerait devant la glace en arrondissant les lèvres et en balançant les hanches d'un côté puis de l'autre... Jean va rentrer et elle sera là. Alors il pourra bien lui dire ce qu'il voudra, elle hochera la tête avec son air contrit d'enfant prise en faute et ça ne changera rien du tout... Mais s'il s'avise d'éteindre la radio, elle bondira sur ses deux pieds et ira s'enfermer dans la chambre... Combien de fois la scène a-t-elle eu lieu ? Il lui barre le passage pour qu'elle reste dans le salon... Non mais c'est quoi cette vie qu'elle mène à dodeliner de la tête sur ces tubes imbéciles ? Ah ! elle en passe du temps à s'occuper d'elle ! Les ongles, les cils, la bouche, les bas fantaisie, les changements de toilette dix fois par jour... Et puis quoi !* ». Violetta se souvient qu'elle avait juré à sa mère qu'elle quitterait sur le champ le premier homme qui porterait la main sur elle.



## LA MACABRE BALADE EN MUSTANG

Elle finira de manière épouvantable la balade en Mustang décapotable de trois jeunes pom-pom girls de 17 ans, un jour d'été radieux. A une station service, elles sont repérées par deux garçons qui les suivront d'un peu trop près avec leur break... Alors que les policiers recherchent ces derniers, portés disparus, on commence à mesurer l'effroi dans lequel elles plongeront. Extrait du livre de Laura Kasischke, « *Rêves de garçons* », paru en livre de poche : « *Pourquoi ne pas avouer que nous avons eu tout le loisir de voir ces garçons ? Que la rouquine et mon amie m'avaient affirmé qu'elles les avaient surpris dans les bois au beau milieu de la nuit en train de nous espionner, d'expliquer de l'autre côté de la moustiquaire qu'ils étaient perdus. Pourquoi ne pas révéler qu'ils avaient écrit une lettre de menaces ? Qu'ils rôdaient dans Pine Ridge depuis le moment où je leur avais souri...* ».

21

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date à Lucciana du 10/09/2009, enregistré à SIE - pôle enregistrement de Bastia, le 30/09/2009, bordereau n°2009/1043, case n°4, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : SCI JM PROTECHT

**Siège** : Lieu-dit Campotolo, Route du Village, 20290 Lucciana

**Objet** : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la construction, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, la restauration, la réparation, l'aménagement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales.

Et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Durée de la société** : La société a une durée de quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital** : 1000 euros entièrement libéré à la souscription, divisé en 100 parts de 10 euros chacune

**Gérance** : La gérante : Mme Vecchioli Solange, épouse Santini Michel, demeurant, Route de l'Aéroport, Crucetta, 20290 Lucciana, nommée statutairement sans limitation de durée.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

41

## SCI LAMAGIONI

Société Civile au capital de 1000 euros  
Siège : Les Jardins de Bastia  
Chemin de l'Annonciade - 20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 22/09/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile

**Dénomination** : SCI LAMAGIONI

**Siège** : Les Jardins de Bastia, Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia

**Objet** : Location de biens immeubles et plus particulièrement, l'acquisition d'un bien immobilier sis Résidence Lieu-dit Revincio, 20290 Borgo

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérant** : Monsieur Joseph Antoine Oliva, demeurant Les Jardins de Bastia, Bd du Fango, 20200 Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,

20

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 16 septembre 2009 à Bastia, enregistré le 1er octobre 2009, B° n°2009/1045, case n°10, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SCI STUDIO 59

**Forme** : Société Civile Immobilière d'acquisition de terrains constructions mise en valeur par location ou par vente

**Capital** : 900 euros  
**Durée de la société** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

**Gérant** : Monsieur Ermini Benjamin, Laurent, Jacques, de nationalité française, né le 05 juin 1974 à Marseille (Bouches du Rhône), demeurant, 02, rue du Presbytère, La Citadelle, 20200 Bastia

**Siège** : 59, Boulevard Graziani, 20200 Bastia

**Objet** : La société a pour objet, la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

**Clauses relatives aux parts sociales** : Dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants ;

Agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales dans tous les autres cas ;

**Exercice social** : Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

61

## I3F

Société Civile Immobilière  
Au capital de 900 euros  
Siège social : U Strado - 20225 Lavatoggio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LAVATOGGIO du 6 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : I3F

**Siège** : U STRADO, 20225 LAVATOGGIO

**Objet** : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble et de tous biens immobiliers bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Monsieur Lionel GIUDICELLI, demeurant U STRADO - 20225 LAVATOGGIO

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Toutes cessions de parts sociales à un tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément unanime de tous les associés

**Immatriculation de la Société** : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la Gérance.

50

## François GRIMALDI Paulin SANTONI

ZI de Migliacciaru - BP 44  
20243 Prunelli di Fiumorbo

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 5 octobre 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination** : "PARKING DU FIGUIER"

**Forme** : Société Civile

**Apports** : Mille euros

**Capital** : Capital entièrement souscrit en numéraire : Mille euros (1000,00 euros)

**Parts sociales** : 100 parts de dix euros chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en rémunération de leurs apports

**Siège** : Porto-Vecchio, Corse du Sud, Quartier Ospédale, Lieu-dit Chiarella

**Objet** : Acquisition par tous moyens, y compris par voie d'apport, la mise en valeur, la gestion, l'administration, plus généralement l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la réalisation de tous travaux de construction, réfection, agrandissement sur lesdits biens, et tous travaux nécessaires.

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêt ou facilité de caisse avec ou sans garanties hypothécaires, et généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérance** : Monsieur Paul Cucchi, demeurant à Porto-Vecchio (Corse du Sud), Quartier l'Ospédale, Lieu-dit Chiarella

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

**Cession de parts sociales - agrément** : Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,

Signé Maître François GRIMALDI,  
Notaire.

07

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2009, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : SCI PANCONI

**Siège social** : Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio

**Objet** : Acquisition, Administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 10.000 euros

**Apports en numéraire** : 10.000 euros

**Gérance** : M. Florian SIMONGIOVANNI, demeurant 2 Rue Miss Campbell, 20000 Ajaccio.

**Cession de parts** : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Agrément préalable de l'assemblée générale pour les autres personnes.

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis,

43

## CORSEBILLET

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.000 Euros  
Siège social : Lieu dit Canali,  
20167 CUTTOLI CORTICCHIATO  
CORSE DU SUD

## ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à CUTTOLI CORTICCHIATO, en date du 2 Octobre 2009, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée.

**Dénomination** : CORSEBILLET

**Capital social** : 15000 euros, divisé en 150 parts sociales de 100 euros chacune.  
**Siège social** : Lieu dit Canali, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO (CORSE DU SUD)

**Durée** : Quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au R.C. S. d'Ajaccio.

**Objet social** : La vente, et la gestion, y compris l'impression, de billetterie de tous spectacles et toutes manifestations à caractère culturel, de divertissement, sportif ou autre, la mise en place d'un réseau informatisé de billetterie utilisant l'outil Internet.

**Parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés.

**Gérance** : Madame Françoise BERTOLIO, épouse BAILE, née le 14/05/1959 à MARSEILLE (Bouches du Rhône), demeurant Lieu dit Canali, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, a été nommée gérante sans limitation de durée par l'assemblée générale des associés réunie le septembre 2009.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérante.

11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/07/09, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : PFA PRODUCTION

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

**Capital** : 15.000 euros dont 20% libérés partiellement

**Siège** : N°22, Lot Bvinco, 20620 Biguglia

**Objet** : Import, export de toutes marchandises sauf marchandises réglementées

**Durée** : 50 années à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérance** : M. Paolini François Alain, demeurant, Résidence Fior di Toga, Bât. A2, 20200 Bastia, a été désigné par acte séparé en qualité de Premier gérant pour une durée indéterminée

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,



02

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## TRAVAUX

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

**Correspondant :** Direction Générale des Services Techniques  
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1  
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Liaison Bastia / Furiani - Equipements de sécurité entre les échangeurs E4 et E5

**Type de marché de travaux :** Exécution

**CPV - Objet principal :** 34928100

**Caractéristiques principales :** Travaux de réalisation des équipements de sécurité entre l'échangeur E4 et l'échangeur E5 dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle entre Bastia et Furiani sur la RN 193.

### Nature et étendue des travaux :

- Glissières type GS2 - support 2 m : 1.180 ml
- Glissières type GRC - support 2 m : 24 ml
- Glissières type GCU - support 2 m : 24 ml
- Séparateur en béton type GBA - ht=0,80 m : 320 ml

Refus des variantes.

**Délai d'exécution des travaux :** 10 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage.

**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** janvier 2010.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

### Cautionnement et garanties exigés :

**Caution :** non exigée

**Garantie :** chiffre d'affaire

### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics. Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP. Les prix sont fermes actualisables.

### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

### Conditions de participation :

#### Critères de sélection des candidatures : Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités techniques et financières suffisantes.

### Situation juridique - références requises :

#### Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

### Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

\* Prix (60 %)

\* Valeur technique (40 %) dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels,
- 15 pour l'organisation du chantier,
- 10 pour l'origine des produits et fournitures.

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 6 novembre 2009 à 16 h

**Délai minimum de validité des offres :** 120 j à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er octobre 2009

### Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Routes de Haute-Corse  
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9  
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

### Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Routes de Haute-Corse - 8 Bd Benoîte Danesi  
20411 Bastia Cedex 9  
Correspondant : M. Robert ALGARRA  
Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

### Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Routes de Haute-Corse  
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9  
Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse - Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

### Éléments de facturation :

**Numéro de bon de commande d'insertion :** 09-DR2B-13

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

### Classification des produits :

\* Travaux de construction

26

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

### AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de CASTAGNO, CORNAC-CHINA et de la prise en rivière de l'ONDA, utilisés, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de VENACO, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée, par arrêté préfectoral n°2009-275-4 en date du 02 octobre 2009.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de VENACO et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de VENACO en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 02 octobre 2009,  
P/ Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse  
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires  
Jean-Pierre ALESSANDRI.

27

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

### AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de PETRA MACCHIOSA, SAM-BUCU, de la prise en rivière de SERRIERA et du forage de PETRA MACCHIOSA, utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de VEZZANI, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée, par arrêté préfectoral n°2009-275-3 en date du 02 octobre 2009.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de VEZZANI et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de VEZZANI en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 02 octobre 2009,  
P/ Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse  
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires  
Jean-Pierre ALESSANDRI.



## AVIS D'ATTRIBUTION 102 de 2009

### 1 - Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
Rond Point du Maréchal Leclerc  
20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

### 2 - Objet du marché :

**Travaux :** Travaux de réparations de la voirie suite à intempéries sur le réseau routier départemental - Lot 2

**Nomenclature :** CPV principal : 45233140-2/CPV Complémentaire 452003142-6  
Marché non couvert par l'AMP

### 3 - Procédure :

Marché négocié après appel d'offres infructueux selon l'article 35-1-1 du CMP

### Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 - Prix (50 %)
- 2 - Délai d'exécution : (30%)
- 3 - Valeur technique (20 %)

### 4 - Attribution du marché :

**Titulaire :** Groupement SOCOMATRA/TRAGECO/SMTP (20600 Furiani)

**Date d'attribution :** 24/09/2009

**Montant du marché :** 666.395,20 euros HT

### 5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier  
- Numéro de l'AAPC de l'appel d'offres initial : 06/2009  
- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- **Nombre d'offres reçues :** 1

- **Estimation de l'administration :** 710.000 euros TTC

- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55  
(Délai de recours : deux mois).

- **Date d'envoi du présent avis :** 01 octobre 2009.

Le Président,

Pour le Président. Et par délégation

Le Directeur Général empêché,

Le Directeur des Interventions Départementales,

Jean LECCIA

## MAIRIE DE VILLE DI PIETRABUGNO

### OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

#### 1ère parution,

Par arrêté N°ar-011009-173 en date du 1er octobre 2009, le Maire de la Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO a ouvert une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural au Lieu-dit "Tegghiale" (Annonciade prolongée), appartenant au domaine privé de la commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public et n'est plus entretenu.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural précité, son aliénation a été jugée nécessaire.

A cet effet, Monsieur MOMUS Jean-Pierre, domicilié à 20200 Bastia, Route Supérieure de Cardo, a été désigné comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VILLE-DI-PIETRABUGNO, du vendredi 16 octobre 2009 au vendredi 30 octobre 2009 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur, siègera deux jours en Mairie de VILLE-DI-PIETRABUGNO, le vendredi 16 octobre 2009, de 9 heures à 12 heures, et le vendredi 30 octobre 2009 de 9 heures à 12 heures.

Le Maire,

Jean BAGGIONI.

## COMMUNE DE CAMPITELLO

### AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

#### 1ère parution,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Campitello, du 02 octobre 2009, le zonage d'assainissement et l'élaboration de la carte communale seront soumis à l'enquête publique du 20 octobre 2009 au 03 novembre 2009 inclus, Monsieur Frédéric LIEUTAUD, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

#### Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de CAMPITELLO, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Campitello, lequel les annexera aux registres.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Campitello, le mardi 20 octobre 2009, le vendredi 23 octobre 2009, le mardi 27 octobre 2009, et le mardi 03 novembre 2009, de 14h00 à 18h00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

## CONSEIL GENERAL AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

direction des achats publics

rue capitaine Livrelli (1er étage)

BP 414

20183 AJACCIO cedex

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

**Objet :** R.D. 29 Travaux d'aménagement et de revêtement en enrobés du PR 20,000 au P.R. 23,245

**Référence acheteur :** mapa 2009-081

**Nature du marché :** Travaux

**Type de Marché :** Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique

**Quantité/étendue :**

Travaux de Déblais (1700 m<sup>3</sup>) de Bordures (570m de T2), d'hydraulique (28m de Ø 600, 480 m de fossé béton, 1380 m de fossé terre), et de chaussée (300m<sup>2</sup> de décaissement, 500T G.N.T. 0/20 et 1250T d'enrobé).

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :**

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 40 jours ;

- Prix actualisables

**Forme juridique :** solidaire

**Conditions de participation**

**Critères de sélection des candidatures :**

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Procédure**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délai

**Dossier à retirer :**

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Pôle Infrastructure de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage - BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mél : [marches.dic@cg-corsedusud.fr](mailto:marches.dic@cg-corsedusud.fr)

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Remise des offres :** 28/10/09 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :**

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** 01 décembre 2009

**Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :**

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont .

**Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :**

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mél : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr).

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; **Référé pré-contractuel :** possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

**Envoi à la publication le :** 02/10/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

### LIQUIDATION JUDICIAIRE

29

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Marian Gérard  
Bloc CD Bât. A  
10 HLM Ponte-Leccia

"AUTOMATISMES DEPANNAGE INSULAIRE" - 20218 Morosaglia

**Activité** : Pose d'automatismes portails.....

**RM** : N°418 665 709 (181.05.2B)

**Juge commissaire** :

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant** :

Mme MA Fouquet

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

30

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Carboni Efsio Joseph  
Villa Colomba - 20226 Belgodère

**Activité** : Maçonnerie

**RCS Bastia** : A 322 035 148, 2005 A 460

**RM** : N°76.85.2B

**Juge commissaire** :

M. Jean-Baptiste Antonini

**Juge commissaire suppléant** :

M. Michel Léoni

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

### REDRESSEMENT JUDICIAIRE

31

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Habitat Patrimoine Insertion (H.P.I) (SARL)

Serraggio - 20231 Venaco

Act. c/o François VALENTINI

Casa Pastureccia

20250 Riventosa de Venaco

**Activité** : Les études et le conseil concernant l'amélioration de l'habitat

**RCS Bastia** : B 389 776 113, 93 B 11

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Marc Cermolacce

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

32

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

IMOBAT (Ingénierie - Maîtrise d'oeuvre - Bâtiment) (SARL)

Route de Corbara

Acquaniella

20220 Ile-Rousse

**Activité** : Travaux de maçonnerie

**RCS Bastia** : B 484 053 384, 2005 B 1199

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Michel Léoni

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Baptiste Antonini

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

33

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Fondacci Dominique

c/o Mlle Béatrice Martin

Ld Banasco - 20260 Calvi

**Activité** : Plomberie, électricité, chauffage

**RM** : N°403 879 737 (36.96.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Jean-Baptiste Antonini

**Juge commissaire suppléant** :

M. Michel Léoni

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

34

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Cremona Giacobetti Marie Jacqueline  
Village - 20270 Antisanti

**Activité** : Nettoyage de locaux

**RM** : N°327 362 075 (437.94.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Jean-Pierre Combette

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersa

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

35

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé à l'égard de :

Mare Nostrum (SARL)

Diceppu Serraggio

20231 Venaco

**Activité** : La production d'oeuvres à destination du cinéma et de la télévision

**RCS Bastia** : B 452 712 235, 2004 B 99

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Jean-Paul Poggioli

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Marc Cermolacce

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

36

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Masour Rachid

Rés. Caltour 1

Bât. B Lot 63 - 20260 Calvi

Act. domicilié : c/o

Mme Chiboune Yamina

Rés. Rousseau Bât. A3

13500 Martigues

**Activité** : Maçonnerie générale

**RM** : N°478 380 801 (371.04.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Michel Léoni

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Baptiste Antonini

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

37

Par jugement en date du 29/09/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Cablage Industriel Corse (SARLU)

Rés. Les Lauriers 2

20220 Algajola

**Activité** : Création et vente de tableaux électriques de commandes et de puissance

**RCS Bastia** : B 482 010 998, 2005 B 1076

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

M. Jean-Baptiste Antonini

**Juge commissaire suppléant** :

M. Michel Léoni

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

38

### SARL JONA

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 104.320 euros

Siège social : Espace Poretta

Route de Bastia - 20137 PORTO VECCHIO

R.C.S. AJACCIO B 440 786 564

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2009, le siège social a été transféré de PORTO VECCHIO (20137) 12 Quartier Trinité à PORTO VECCHIO (20137), Espace Poretta, Route de Bastia, à compter du 15 septembre 2009. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

16

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle" N°6277, semaine du 14 au 20 août 2009, concernant l'avis unique de gérance entre AJACCIO EQUITATION et M. Jean-Jacques BARTOLI.

**Il fallait lire** : Branche d'activité de formation, organisation et gestion d'activité de convivialité et l'animation.

**Au lieu de** : Branche d'activité de formation, organisation et gestion d'activité de convivialité et l'animation et la gestion de son club house.

Pour avis,

15

### BTP 2A MULTISERVICES

SARL au capital de 2000 euros

Siège : Col de Seghia

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio : 513 650 606

### DEMISSION D'UN CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Taoufik Ben Hassouna Maaroufi, de ses fonctions de cogérant de la SARL BTP 2A MULTISERVICES.

Les fonctions de gérant de M. Mnaouar Ahmed Ouerghi, sont maintenues.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

39

### SARL "SUD CREATIONS"

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 10.000 euros

Siège social : Espace Poretta

Route de Bastia

20137 PORTO VECCHIO

R.C.S. AJACCIO B 491 972 816

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2009, le siège social a été transféré de PORTO VECCHIO (20137), Quartier Trinité, à PORTO VECCHIO (20137), Espace Poretta, Route de Bastia, à compter du 15 septembre 2009. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

24

### ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", du 14 août 2009, concernant la Société PARGEFI.

Mme Martine Pardi, a pris ses fonctions de gérante avec effet au 07/02/2009.

Pour avis,

58

### SCI LYALLOU

Au capital de 1000 euros

Siège : Ville di Pietrabugno (Haute-Corse)

34, Hameau d'Alzeto

RCS Bastia (Haute-corse) : 514 540 327

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 02 octobre 2009, il a été décidé de nommer Monsieur Alain Théo Raymond Alonso, demeurant à Ville di Pietrabugno (Haute-Corse), 34, Hameau d'Alzeto, gérant de la SCI LYALLOU, à compter du 02 octobre 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Alonso, gérant démissionnaire, à la même date et de modifier en conséquence l'article 17.1 des statuts.

Pour avis, le gérant.

44

### SNC ALTA CIARA

Société en Nom Collectif

Au capital de 152.449 euros

Siège : 12, Quai des Martyrs de la Libération

Immeuble Marevista

BP 122 - 20292 Bastia

388 411 175 RCS Bastia

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2009, les comptes définitifs du liquidateur auquel il a été donné quitus ont été approuvés purement et simplement et la liquidation a été déclarée close au jour de l'assemblée.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

54

### SAS "CHANTIER NAVAL D'AJACCIO"

Société par actions simplifiée

Au capital de 76.224 euros

Siège : Quai de l'Amirauté

20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio : B 381 654 656

### ADDITIF

Dans l'annonce N°43, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle" le 2 octobre 2009, concernant la transformation de la SA CHANTIER NAVAL D'AJACCIO, en Société par actions simplifiée, il convenait d'indiquer que Mme Françoise Bizzari, était démissionnaire de la présidence du Conseil d'Administration de la société sous son ancienne forme.

Pour avis,

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO cedex  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

**Objet** : Programme de revêtement 2009-2011 RD622 - PR 1.350 à 3.614 - Figari

**Référence acheteur** : MAPA 2009-083

**Nature du marché** : Travaux

**Type de Marché** : Execution

**Procédure** : Procédure adaptée

**Lieu d'exécution** : R.D. 622 du P.R. 1.350 à 3.614 FIGARI

**Classification CPV** :

**Principale** : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

**Forme du marché** : Marché unique, à tranches conditionnelles

**Quantité/étendue** :

Travaux de bordures (150ml de T2), de fossés (2600ml de fossés béton), et de chaussée (1600 T d'enrobés)

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 40 jours, prix fermes et actualisables

**Forme juridique** : solidaire

**Conditions de participation**

**Critères de sélection des candidatures** :

- garanties techniques et financières suffisantes ;  
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

**Procédure** :

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique  
40 % : Prix des prestations  
10 % : délais

**Dossier à retirer** :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
Direction des Infrastructures de Communication  
8 cours Général Leclerc  
3ème étage  
BP 414  
20183 AJACCIO CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55  
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Remise des offres** : 28/10/09 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

Le délai plafond des travaux est fixé à 2 mois pour la tranche ferme et 02 mois pour la tranche conditionnelle.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant** :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant** :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Instance chargée des procédures de recours** :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA  
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex  
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 5  
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; Référé pré-contractuel : possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

**Envoi à la publication le** : 06/10/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : http://www.cg-corsedusud.fr



VILLE DE CALVI

# COMMUNE DE CALVI

## ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ALSH

### AVIS AU PUBLIC

#### Première insertion,

Par arrêté Municipal N°125/09, en date du 05/10/09, le Maire de la Ville de CALVI, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 07/03/88.

A cet effet, Monsieur Richard VARRAL, demeurant Monte de Linguizzetta, 20230 Linguizzetta, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur le 23/09/09 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie de CALVI, Avenue du Commandant Marche, 20260 Calvi, du mardi 27 octobre 2009 au mercredi 2 décembre 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures), où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de CALVI, BP 29, 20260 Calvi, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

**Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de CALVI, les :**

- Mardi 27 octobre 2009 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 20 novembre 2009 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 2 décembre 2009 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis à Monsieur le Maire de la commune de CALVI, dans les trente jours de la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de CALVI.

Le Maire,  
Pancrace GUGLIELMACCI.

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

#### ARRONDISSEMENT DE SARTENE

#### CANTON DE FIGARI

# COMMUNE DE SOTTA

#### 1ère parution,

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la révision simplifiée du PLU de la Commune de SOTTA pour une durée de 31 jours du 26.10.2009 au 27.11.2009 inclus.

Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI, urbaniste, expert judiciaire, docteur es lettres et Maître en droit, demeurant 7, rue Ange Moretti - AJACCIO (20000), a été désignée par le Tribunal Administratif de Bastia commissaire enquêteur et procédera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites ci-dessous.

Un dossier d'enquête comprenant le projet de révision simplifiée du PLU de la Commune sera déposé à la Mairie de SOTTA, siège de l'enquête, du 26.10.2009 au 27.11.2009 afin que le public puisse :

**- en prendre connaissance de :**

- 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 00 le 26.10.2009 ;
- 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures les autres jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés ;
- le cas échéant, consigner leurs observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles figurant au dossier.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des habitants et personnes intéressées à la Mairie de SOTTA, siège de l'enquête, les 26.10, 12.11 et 27.11 de 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

Les observations pourront aussi être adressées par écrit soit à la Mairie de SOTTA, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ; soit au domicile du commissaire enquêteur à l'adresse indiquée à l'article 2 du présent arrêté.

Département de la Corse du Sud

# AVIS D'INFORMATION

**Nom et adresse de la personne publique :**

Office Municipal de Tourisme  
Les Echoppes - BP 125 - 20166 Porticcio  
Tél : 04 95 25 11 83 - Fax : 04 95 25 11 12

**Personne à contacter** : Anne Marie SANTONI - 04 95 25 11 02

**Objet du marché** : Création - Mise en page et édition

Guides pratiques : 10.000 exemplaires  
Plans : 5000 exemplaires

**Procédure de passation** :

Procédure adaptée - Art. 28 du Nouveau Code des Marchés Publics

**Critères de jugement** : Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la façon suivante : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, de la capacité technique des prestataires et de l'expérience de l'entreprise à réaliser l'ensemble des prestations, de l'originalité du projet présenté et de l'adéquation avec le cahier des charges..

Les offres de candidature doivent être présentées au plus tard le 16 novembre 2009

**Date de l'envoi de publication** : 12 octobre 2009

51

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATAION  
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT  
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION  
D'UN IMMEUBLE EN VUE DE LA CREATION  
D'UN LOGEMENT COMMUNAL

PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE PIOGGIOLA

### 1ère parution,

Le Sous-Préfet de CALVI (Haute-Corse),  
Informe le public qu'en exécution de son arrêté N°2009/19 en date du 5 octobre 2009, il sera procédé sur la commune de PIOGGIOLA, à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré B n°241 sur le territoire de la commune de PIOGGIOLA.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en Mairie de PIOGGIOLA, du lundi 26 octobre au vendredi 27 novembre 2009 inclus, soit pendant trente trois jours consécutifs

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de PIOGGIOLA, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Bernard LORENZI, consultant indépendant, domicilié au 1, Boulevard Giraud à Bastia (20200), désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de PIOGGIOLA.

\* le lundi 26 octobre 2009 de 9h30 à 11h30

\* le vendredi 27 novembre 2009 de 14h à 16h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de PIOGGIOLA, et à la Sous-Préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

49

### ROSSI HÔTEL

Société par actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Route de Propriano  
20100 Sartène

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sartène, du 01 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée

**Dénomination** : ROSSI HÔTEL

**Siège** : Route de Propriano, 20100 Sartène

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Hôtel de tourisme

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

**Président** : Monsieur Jean-Pierre Rossi, demeurant Route de Propriano, 20100 Sartène

**Directeur Général** : Mme Gracieuse Rossi, demeurant Route de Propriano, 20100 Sartène

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

56

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle du 17/04/2009, numéro 6262, concernant le transfert du siège de la SARL "CORSE TECHNIQUE MARINE". Il y a une erreur sur la commune.

**Il fallait lire** : Résidence La Palmeraie, Route du Port, 20145 Solenzara, (commune de Sari Solenzara).

**Au lieu de** : Résidence La Palmeraie, Route du Port, 20145 Solenzara, (commune de Solenzara).

Pour avis,

12

Suivant acte SSP en date du 5 juin 2009, enregistré au SIE de Juvisy Nord Est, le 29 juillet 2009, bordereau n°2009/477, case n°7, ext. 1641, Monsieur Elie Assouline, demeurant, 19, Avenue du Général de Gaulle, 91170 Viry Chatillon, immatriculé au RCS d'Evry sous le n° 306 798 505, a apporté à la Société CAFPI, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à Sainte Geneviève des Bois (91700), 28, route de Corbeil, immatriculée au RCS d'Evry, sous le n°510 302 953, son activité de "COURTAGE EN PRÊTS IMMOBILIER", sise et exploitée sur différents sites et entre autre :

- Rue Paratojo, Résidence Riviera, 20200 Bastia.

Pour un montant global évalué à 11.000.000 euros. Le présent apport a un effet rétroactif au 1er janvier 2009.

Les créanciers de l'apporteur auront un délai de dix jours à partir de la dernière en date des parutions pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

57

### FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance établi entre la SARL U LIVANTI, et M. Cozzani Barthelemy, pour un fonds de commerce d'alimentation de détail grande restauration saisonnière sis à la Trinité, 20137 Porto-Vecchio, a pris fin le 30/09/09.

60

### LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi, du 22 juin 2009, la SARL PONTE VECCHIO, immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 489 719 120 a donné en location gérance, à la SARL ALEXANDRA, société en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de traiteur, charcuterie, boucherie à l'enseigne "l'Avant Goût", sis, 13, Boulevard Wilson, 20260 Calvi. Pour une durée de trois ans, à compter du 22 juin 2009, tacitement reconductible.

59

### SAGIM

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège : 4, rue Miot 2ème étage  
20200 Bastia (Haute-Corse)  
483 232 948 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2009, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter rétroactivement du 01 octobre 2009 aux activités suivantes : La création, la production et la diffusion de différents supports (audio, vidéos, livres, cartes, jeux pédagogiques, sites internet, outils interactifs) permettant la découverte de toute forme de culture régionale, nationale ou internationale. La conception, la réalisation de campagnes publicitaires ; la publicité et la communication en général.

La diffusion et l'édition de tous oeuvres artistiques.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

47

### AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 septembre 2009 à Porto-Vecchio, enregistré à Porto-Vecchio, le 02 octobre 2009, bordereau 2009/337, case n°2, Monsieur Jean Noël Tafani, vendeur, demeurant, 29, Tarivecchio, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio, a cédé à la SAS J.N.T, acheteur, dont le siège social est situé Lieu-dit Saparello, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio, un fonds de commerce de travaux publics, bâtiment, génie civil, exploité à Porto-Vecchio moyennant le prix de 480.000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2009.

Les oppositions seront reçues chez SAS J.N.T dont le siège social est situé Lieu-dit Saparello, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,

19

### TERRA, NATURA U VINU CORSU

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 1er septembre au terme l'assemblée extraordinaire, le siège sociale a déménager de :

**Ancien siège sociale** : Lieu dit Suaralta 20129 BASTELICACCIA.

**A nouveau siège sociale** : VILLA STILLETTO Chemin du Stade, 20167 MEZ-ZAVIA AJACCIO.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

53

### SCI STAPIACCO

Société Civile au capital de 1000 euros  
Siège : 3, Bd Hyacinthe de Montera  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 24/09/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile

**Dénomination** : SCI STAPIACCO

**Siège** : 3, Bd Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia

**Objet** : Acquisition de terrains

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Madame Catherine Casanova, demeurant Villa U Castagnu, Route de Cardo, 20200 Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,

48

### AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2009 fait à Sartène, Monsieur Jean Pierre Rossi, et son épouse Mme Gracieuse Rossi née Pastini, demeurant ensemble Route de Propriano, 20100 Sartène.

**Ont donné en location-gérance à** :

Monsieur Jean-Pierre ROSSI, agissant au nom et pour le compte de la Société ROSSI HÔTEL, Société par actions simplifiée en formation au capital de 1000 euros dont le siège social sera situé Route de Propriano, 20100 Sartène, et ce jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Un fonds de commerce d'hôtel de tourisme sis et exploité Route de Propriano, 20100 Sartène, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 339 190 266.

Pour une durée d'une année à compter du 02 juin 2009, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Monsieur Jean Pierre Rossi, agissant au nom et pour le compte de la Société ROSSI HÔTEL, Société par actions simplifiée, en formation au capital de 1000 euros, dont le siège social sera situé Route de Propriano, 20100 Sartène, puis la Société ROSSI HÔTEL, dès son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
CIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



23

**DI RUSSO & Associés**

Société d'Avocats  
62, rue Sainte  
13001 Marseille

**SILVIO DE LUCA  
LOGISTIQUE**

SARL au capital de 290.240 euros  
Entrepôts Sud Lyon  
38200 Chuzelles  
RCS Vienne : 449 616 051

**TRANSMAVIN**

SA au capital de 59.200 euros  
Route Nationale Bravone  
20230 Linguizzetta  
RCS Bastia : 071 807 051

**AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Linguizzetta, du 17 septembre 2009, les Sociétés SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE et TRANSMAVIN, ont établi un projet de fusion par absorption de la Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE par la Société TRANSMAVIN. L'évaluation des biens transmis s'établit à :

**Actif** : 2.195.960 euros**Passif** : 2.056.786 euros

Soit un apport net de 139.174 euros.

La Société TRANSMAVIN, détenant la totalité des parts sociales de la Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas lieu à attribution d'actions et le rapport d'échange ne sera pas mis en application.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2009 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société TRANSMAVIN.

La Société SILVIO DE LUCA LOGISTIQUE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, le 24 septembre 2009 et au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne, le 25 septembre 2009. Les formalités seront effectuées au Greffes des Tribunaux de Commerce de Bastia et de Vienne.

Pour avis,

14

**DOMAINE DE TORRACCIA**

EURL au capital de 8200 euros  
porté à 8400 euros  
Siège : Domaine de Torraccia  
20137 Lecci  
433 770 781 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGE du 26/05/2009, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200 euros, et de le porter ainsi à 8400 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

13

**CONSTRUCTION  
DE L'ILE DE BEAUTE****Sigle : C.I.B**

SARL au capital de 3000 euros  
Siège : 13, Boulevard Maglioli - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 454 053 430

Aux termes d'une délibération en date du 29/09/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

25

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES  
SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE****AVIS****Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau de la prise en rivière de la FIGARELLA, pour l'alimentation en eau potable des habitants des communes de BALAGNE a été présentée par la Collectivité Territoriale de Corse.

Cette autorisation a été délivrée, par arrêté préfectoral n°2009-275-1 en date du 02 octobre 2009.

La Collectivité Territoriale de Corse a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairies de CALENZANA, CALVI, MONCALE et MONTEGROSSO où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairies de CALENZANA, CALVI, MONCALE et MONTEGROSSO en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 02 octobre 2009,

P/ Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de Haute-Corse

l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires  
Jean-Pierre ALESSANDRI.

05

Département de la Haute-Corse

**COMMUNE DE LORETO DI CASINCA**

20200 - Tél : 04 95 36 30 17 - Fax : 04 95 36 13 73 - mairieloreto@wanadoo.fr

**AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE  
A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL PRIVE**

Par arrêté du 1er octobre 2009, le Maire de la Commune de LORETO DI CASINCA, a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural. Monsieur Jean-Pierre MOMUS, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par arrêté Municipal du 01 octobre 2009.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de LORETO DI CASINCA, durant 17 jours, soit du 12 octobre 2009 au 28 octobre 2009 inclus.

Durant ce délai, un dossier sera déposé à la Mairie de LORETO DI CASINCA, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête publique.

Afin de répondre aux demandes d'informations du public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mairie de LORETO DI CASINCA de 9h à 12h, le lundi 17 octobre 2009 et le mercredi 28 octobre 2009.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dans le délai d'un mois à compter du dernier jour d'enquête.

LORETO DI CASINCA, le 1er octobre 2009.  
Simon Louis GAVINI.

22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/09/2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : LA BONBONNIERE  
**Siège** : Résidence Fort Lacroix, Bât. A1, 20200 Bastia

**Objet** : L'achat, la vente et plus largement le commerce de chocolat, de tous produits chocolatés, et de toutes pâtisseries notamment traditionnelles.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce

**Capital** : 900 euros

**Gérant** : Melle Nathalie Cicheri, demeurant, Résidence Fort Lacroix, Bât. A1, 20200 Bastia

**Immatriculation de la société** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

42

**TRUCKS LOCATION**

SARL au capital de 1000 euros  
Siège : Zac de la Caldaniccia  
BP 65373  
Sarrola-Carcopino  
20503 Ajaccio Cedex 5  
493 180 962 RCS Ajaccio

Suivant décisions en date du 25/09/2009, l'associé unique à savoir, CORSICA TRUCKS, SAS au capital de 300.000 euros, dont le siège social est ZAC de la Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° 482 904 190, a décidé la dissolution sans liquidation de la Société TRUCKS LOCATION, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, avec effet sur le plan fiscal au 1er janvier 2009.

Les créanciers peuvent faire oppositions devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, dans les trente jours de la présente publication.

17

**Corinne ROUDIÈRE**

Avocat à la Cour  
13, rue César Campinchi - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 32 83 15 - Fax : 04 95 32 83 18  
Portable : 06 09 91 92 86

**AVIS DE TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

Suivant décision de la gérance du 21 septembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social de la SARL "OV B INVEST", SARL au capital de 750.000 euros, inscrite au RCS de Bastia, sous le numéro 511 062 697, de **Ancien siège** : Villa aux 4 Vents - Tintorajo, 20600 Furiani.

**Au nouveau siège** : Zone Industrielle de Tragone, Lot A Scosa, 20620 Biguglia.

Pour avis et mention,  
Le gérant.

10

**CORSE PREFABRICATION  
AGGLOMERES**

SARL au capital social de 1.524.49 euros  
Siège social : Valrose - 20290 Borgo

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2009, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de nouveau le gérant Mle Dominique LANCON BONIFACI, demeurant Villa Mattei, Cardo, 20200 Bastia à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de M. Robert LANCON démissionnaire.

Pour avis,  
Le représentant légal.

09

**HOLDING TELEPHONIE  
D'ENTREPRISE CORSE - TEC**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 15 Rue Del Pellegrino  
20090 Ajaccio  
R.C.S. Ajaccio B 489 254 797

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

08

**SARL U SAN DUME**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7638,00 euros  
Siège social : Auberge du Centre  
20225 CATERI  
RCS BASTIA 439 215 013

**AVIS DE MODIFICATION  
DÉMISSION CO-GÉRANT**

Aux termes d'un procès-verbal de délibération des associés en date du 8 septembre 2008, la collectivité des associés accepte la démission de Madame Marie Jeanne ANDREANI de ses fonctions de co-gérante à compter du 8 septembre 2008.

Par conséquent, Monsieur Dominique ANDREANI, né le 25 février 1968 à CATERI (Haute-Corse), demeurant Route Santa Maria à Calvi - 20260, autre co-gérant sera maintenu seul dans les fonctions de gérant en remplacement de Madame Marie Jeanne ANDREANI.

Cette décision prend effet à compter du 8 septembre 2008.

Pour avis,  
Le Gérant.

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :**

Département de la Haute-Corse  
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc  
F - 20405 Bastia cedex 9  
Tél : 0495555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237  
Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues (Renseignements administratifs) et à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Service Juridique et de la Commande Publique  
Département de la Haute Corse - Rond Point du Maréchal Leclerc  
1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9  
Tél : 0495555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus et Renseignements techniques :**

Service Routes , à l'attention de M. Chiorboli Gabriel  
Département de la Haute Corse  
Direction des Infrastructures des Routes et des Transports  
Service Routes - 11, Avenue Jean Zuccarelli  
F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185  
Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181,

URL : [http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL\\_2009\\_PWRE-PukVhl](http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_PWRE-PukVhl)

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** Collectivité territoriale  
- Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse.  
- Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Route départementale 545 - Réfection d'ouvrages d'art

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :** Travaux d'Exécution  
**Lieu principal d'exécution :** RD 545 - Canton de Prunelli di Fiumorbo - Ouvrages aux PK 1, 135 et 11,175 (Haute-Corse). Code NUTS : FR832

**II.1.3) L'avis implique :** un marché public

**II.1.5) Description succincte du marché :** Route départementale n° 545 Réfection d'ouvrages d'art aux P K 1, 135 et 11,175

**II.1.6) Classification CPV :** 45233140

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Non

**II.1.8) Division en lots :** Non

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :** Construction de dalles en béton armé sur le platelage des ouvrages. Décapage et remise en peinture des structures métalliques.

**II.2.2) Options :** Non

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :** L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution du marché. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est de 9 mois. Les candidats pourront toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. Le marché ne fait pas l'objet d'une enchère électronique.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement : Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** Non

**III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :**

- Copie ou des jugements prononcés ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;  
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.

- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) ;  
- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**III.2.3) Capacité technique :**

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;  
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;

- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché. Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

**III.2.4) Marchés réservés :** Non

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %

2. Délai d'exécution : 30 %

3. Valeur technique : 20 %

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non

**IV.3) Renseignements d'ordre administratif :**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** AAPC 23/2009

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 16 novembre 2009 à 12 h 00

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :** Non

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** Non

**VI.3) Autres informations :** Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation.

Les sous-critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations de l'ensemble des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2 Les offres devront être exprimées en euros.

**VI.4) Procédures de recours :** Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3) :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex

Tél : 0495328866. Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 1 octobre 2009

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

16 novembre 2009 à 12 h 00

LE PRESIDENT, PAUL GIACOBBI.

**SIVOM CINARCA LIAMONE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de la personne publique :** SIVOM CINARCA LIAMONE

**Objet du marché :** Création d'un poste de refoulement sortie Sud de TIUCCIA

**Procédure de passation :** Procédure adaptée, article 28 du CMP

**Critères de choix :**

- Valeur technique des prestations et références : 40%

- Prix : 30%

- Délais : 30%

**Renseignements et remise des candidatures :** Au siège du SIVOM CINARCA LIAMONE, "Acqua Insù", 20151 Sari d'Orcino

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 23 octobre 2009 à 11h30

**Date d'envoi du présent avis :** 30 septembre 2009

Le Président, PINELLI Michel.

**SIVOM CINARCA LIAMONE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse de la personne publique :** SIVOM CINARCA LIAMONE

**Objet du marché :** Réfection d'une conduite AEP sur la commune de CALCATOGGIO, Secteur d'Ancone.

**Procédure de passation :** Procédure adaptée, article 28 du CMP

**Critère de choix :**

- Valeur technique des prestations et références : 40%

- Prix : 30%

- Délais : 30%

**Renseignements et remise des candidatures :** Au Siège du SIVOM CINARCA LIAMONE, "Acqua insù" 20151 Sari d'Orcino

**Date limite de réception des offres :** Lundi 26 octobre 2009 à 11h30

**Date d'envoi du présent avis :** 02 octobre 2009

Le Président, PINELLI Michel.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) Sarrola Carcopino (20167) du (date) 05/10/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI LEANE B  
**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Capital :** 1000 euros  
**Siège social :** ZA Pernicaggio, 20167 Sarrola Carcopino

### Objet :

L'acquisition par voie d'achat ou toute autre forme juridique de tous biens et droits immobiliers qu'il appartiendra et éventuellement leur revente avant ou après travaux.

La mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location des immeubles appartenant à la société et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La propriété, l'administration et la gestion de toutes valeurs mobilières françaises ou étrangères dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Accessoirement, consentir des sûretés ou autres garanties sur les biens sociaux à la garantie d'une obligation souscrite par un ou plusieurs associés.

Et plus généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans (99ans) à compter de son enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf décision anticipée ou prorogation.

**Gérant :** Vincent BACIOCCHI, demeurant à Résidence les schènes 20166 Porticcio

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Pour avis ,

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietrosella du 28 septembre 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination :** J.L. IMMO  
**Siège :** Pietrosella (Corse), 45, Résidence Petinello

**Objet :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;  
 - La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, ou apport en société.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 20.000 euros  
**- Montant des apports en numéraire :** 20.000 euros

**- Montant des apports en nature :** 0  
**Gérance :** Monsieur Jacques Lesavre, demeurant à Pietrosella (Corse), 45, Résidence Petinello

**Agrément des cessions :** Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis,  
Le gérant.



## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

# RESULTAT DE MARCHE

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Collectivité Territoriale de Corse.

**Correspondant :** Direction Générale des Services Techniques  
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1  
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

**Objet du marché :** Fourniture et mise en oeuvre de signalisation horizontale sur les routes nationales de Haute-Corse

**Type de marché de travaux :** Exécution.

**Critères d'attribution retenus :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique : 45%  
- prix : 40%

- délai d'intervention et d'exécution d'urgence : 15%

**Type de procédure :** Appel d'offres ouvert

**Attribution du marché ou du lot :**

**Numéro du marché :** O9.DGT.OO.035 - Lot 1 : RN 193 - 197 et 1197

**Nom du titulaire :** Groupement CODIVEP/AXIMUM

**Mandataire :** SARL CODIVEP - Parc d'Activités de Purettone - 20290 Borgo

**Montant mini/maxi annuel :** 50.000 euros HT / 200.000 euros HT

**Date d'attribution du marché :** 2 juillet 2009

**Nombre total d'offres reçues :** 2

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Services des Affaires Juridiques  
22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 5 octobre 2009

**Critères sociaux ou environnementaux :** Aucun

**Eléments de facturation :**

**Numéro de bon de commande d'insertion :** 09-DGT.OO.035

**Libellé de la facture :** Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse  
Cellule Fonctionnelle  
8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

**Classification des produits :**

\* Travaux de construction



## AVIS PRESSE

# N°09DR2A15

La Collectivité Territoriale de Corse chargée des études relatives à l'aménagement du carrefour entre la RN 193 et la RD 161 (dite « route d'Afa »), informe les administrés qu'une exposition publique du projet routier se tiendra du 15 au 30 octobre 2009 et pourra être consulté du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, en mairie annexe de Sarrola Carcopino, ainsi qu'en mairies d'Afa et de Valle di Mezana.

Pendant cette période des panneaux de présentation du projet seront exposés et des registres seront mis à disposition des administrés qui pourront y consigner leurs observations.

Les représentants de la Collectivité Territoriale de Corse assureront des permanences les 15 et 30 octobre 2009 de 9h00 à 11h30 dans les locaux de la Mairie annexe de Sarrola Carcopino.

## MAIRIE DE VOLPAJOLA

Tél : 04 95 38 20 51 - Fax : 04 95 38 20 87

# AVIS D'INFORMATION

## PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 28 DU CMP

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de VOLPAJOLA - 20290 Volpajola

**Objet du marché :** Ramassage, transport et mise en décharge des O.M de la commune de VOLPAJOLA pour l'année 2010.

**Date limite de réception des offres :** Quinze jours à compter de la parution du présent avis.

**Date d'envoi à la publication :** 07 octobre 2009

## Notre Site Internet :

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Pour avis,  
Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date 06 octobre 2009, a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** HOBAMA  
**Capital :** 50.000 euros  
**Siège :** Avenue du Général de Boissoudy, 20537 Porto-Vecchio Cedex

**Objet :** L'acquisition, la gestion, l'administration, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, la location en totalité ou en fractions de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

- La prise de participation, sous quelque forme que se soit, et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés de quelque forme qu'elles soient constituées ou à constituer.

- La détention et la gestion de ses participations, la fourniture aux entreprises et/ou sociétés ci-dessus de tous services d'assistance juridique, technique, informatique, administrative, financière, comptable, commerciale et/ou touchant la gestion en général.

**Durée :** 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

**Exercice social :** Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

**Admission aux assemblées - Vote :**  
Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

**Transmission des actions :** Toute cession d'action est soumise à l'agrément des associés statuant à titre ordinaire

**Président :** SUPER RELAIS CÔTE DES NACRES, SARL, au capital de 228.674 euros, dont le siège social est sis Avenue du Général de Boissoudy, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 046 720 082, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marc Ettori, né le 6 juillet 1951 à Porto-Vecchio (2A), demeurant, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

**Commissaire aux comptes :**  
Monsieur Joseph Lorenzoni, demeurant, 11, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia.

**Suppléant :** Monsieur Philippe Poli, demeurant, 5, rue Paul Colonna d'Istria, Résidence Arc en Ciel, 20090 Ajaccio  
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

## SARL CARDI

1262 Route Supérieure de Cardo  
Résidence Sainte Marie  
20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 30 septembre 2009, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SARL CARDI  
**Siège :** 1262 Route Supérieure de Cardo, Résidence Sainte Marie, 20200 Bastia

**Capital :** 1000 euros - Mille euros  
Libéré pour sa totalité.

**Objet :** Nettoyage industriel, rénovation et protection, hydrogommage toutes surfaces, façades, monuments, enlèvement de graffitis, décapage des coques de bateaux et autres décapages.

- Nettoyage et désinfection des installations d'eau potable.

- Démaquillage et débroussaillage.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Gérance :** M. Cardi Jean-Marc, demeurant, 1262 Route Supérieure de Cardo, Résidence Sainte Marie, 20200 Bastia

**Immatriculation au Registre du Commerce :** La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,  
La gérance.

**SAGONE-CONSTRUCTION**

SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège : Route de Vico  
20118 Sagone-Coggia  
320626096 RCS Ajaccio

L'AGE du 30/12/1983 a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 7622,45 euros à 120129,83 euros. L'AGE du 10/12/1984 a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 120129,83 euros à 210989,44 euros. Modification au RCS Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à Bastia du 7 octobre 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CORSICA TRAVAUX  
**Forme :** SARL  
**Capital :** 5000 euros  
**Siège :** Maison du Cap Corse, Rez de Quai, Port de Toga, 20200 Bastia  
**Objet :** Création d'un fonds de commerce de travaux en tout corps d'état  
**Durée :** 99 ans  
**Gérant :** Patrick Chiudini  
**Immatriculation :** RCS Bastia en cours d'immatriculation

Pour avis,

**ALLO**

SARL en liquidation  
Au capital de 5000 euros  
Siège : 4, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia  
501595789 RCS Bastia

L'AGE réunie le 07/10/2009, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/09, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Santoni Alain, demeurant Prunelli di Fiumorbo, 20243 Abbazia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et à autoriser à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Zonza, du 6 octobre 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** VERCORSE  
**Forme :** Société Civile  
**Objet :** Gestion d'un patrimoine immobilier et d'un portefeuille de valeurs mobilières  
**Siège :** Olmuccio, La Testa, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio  
**Capital :** 50.000 euros divisé en 5000 parts de 10 euros  
**Durée :** Fixée à 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS  
**Gérance :** Patrick Coing-Gillet-Daguet, et Philippe Perret, demeurant tous deux Olmuccio, La Testa, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio  
**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

**CONJOINTE PREALABLE A L'AUTORISATION AVEC DECLARATION D'INTERET GENERAL ET INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE RELATIVE A LA CREATION DE FOSSES PLUVIAUX SUR LE SECTEUR DE CAMPORE-ARENA SUR LA COMMUNE DE VESCOVATO.**

**1ère parution.**

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté n° 2009-271-4 en date du 28 septembre 2009, il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable à l'autorisation avec déclaration d'intérêt général et institution d'une servitude de passage relative à la création de fossés pluviaux sur le secteur de Campore-Arena sur la commune de **VESCOVATO**.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de **VESCOVATO** pour une durée d'un mois du 26 octobre 2009 au 25 novembre 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindront aux registres.

**Monsieur Zyad ALAMY**, désigné comme commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie (village)**

**Mairie annexe**

Lundi 26 octobre 2009 de 8h à 12h      Vendredi 13 novembre 2009 de 10h à 12h  
et

Mercredi 25 novembre 2009 de 14h - 17h

A la fin de l'enquête publique conjointe, les registres seront clos et signés par le maire, puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

Des copies du rapport avec ses conclusions motivées sont transmises à la mairie de commune **VESCOVATO** et au Préfet ( Guichet Unique de l'Eau - Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 BASTIA Cedex 9)

Fait à Bastia, le 2 octobre 2009  
Le Chef du Service  
Eau-Environnement-Forêt,  
Daniel DANCETTE

**COMMUNE DE ZONZA****AVIS DE PUBLICITE****1. Nom et adresse officiels de la personne publique :**

Monsieur Le Maire,  
Commune de ZONZA,  
Mairie Annexe de 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.  
Tél. : 04-95-71-40-16 ;  
Télécopie : 04-95-71-49-18.

**2. Mode de passation :** Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du nouveau Code des Marchés Publics)**3.a. Lieu d'exécution :** Sainte Lucie de Porto-Vecchio**3.b. Objet du marché :**

- Création d'un feu tricolore au carrefour de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

**3.c. Références du marché :** MPA/ZONZA - 09/16**4. Lieu où l'on peut retirer le dossier technique :** voir point 1.**5.a. Date limite de réception des offres :** 23 octobre 2009 à midi

**5.b. Adresse où les offres doivent être transmises :** les offres seront présentées sous pli cacheté et indiqueront l'appel d'offres auquel elles se rapportent ; elles seront remises contre récépissé ou transmises par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée au point 1.

**5.c Langue :** langue française.

**6. Conditions minimales :** les candidats doivent être en mesure de produire les justifications prévues aux articles 45 et 46 du nouveau code des marchés publics.

**7. Délai de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**8. Critères de jugement des offres :**

1. Prix des prestations (40 %)
2. Valeur technique de l'offre (40 %)
3. Délais d'exécution des travaux (20%)

**9. Date prévisionnelle de commencement des travaux :** novembre 2009**10. Renseignements d'ordre administratif et /ou technique peuvent être obtenus auprès de :**

Mairie Annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
Tél. : 04-95-71-40-16

**11a. Organisation de la publicité :** affichage du présent avis et publication dans un journal d'annonces légales conformément à l'article 40 du nouveau Code des Marchés Publics

**11b. Date d'affichage de l'avis :** 06 octobre 2009

Le Maire,  
H.P. AGOSTINI.

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**

Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**Maître Marie-Carole****CASU-PADOVANI**

Notaire administrateur de l'Etude de  
**Maître Léon-Gilles PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani  
20250 CORTE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire administrateur de CORTE, le 30 SEPTEMBRE 2009, enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 5 octobre 2009 bordereau 2009/1058 Case n°1, Monsieur Jean Paul ALBERTINI, cuisinier, et Madame Vanina Rose-Marie Claire GUILBAUT, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à CORTE (20250), 5 Avenue Xavier Luciani.

**Ont cédé à :**

Monsieur Henri MILELLI, sans profession, demeurant à VEZZANI, né à BASTIA le 11 décembre 1962, célibataire.

Un fonds de commerce de « RESTAURANT (grande restauration) PREPARATION PLATS A EMPORTER » exploité à CORTE 20250, au 1 Avenue Xavier Luciani actuellement connu sous l'enseigne « U PAGLIA ORBA », pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 338 410 822.

Moyennant le prix de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 114.000,00 Euros, au matériel pour 26.000,00 Euros.

**Jouissance :** Le 30 septembre 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,  
Le Notaire.

**TECHNI FLUIDES**

SARL au capital de 8000 euros  
Lot Michel Ange - N°15  
Baléone - 20167 Afa

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2009, l'assemblée générale a décidé de changer le siège social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Ancienne mention :** Résidence des Lacs, Imm. L'Orienté A2, 20090 Ajaccio  
**Nouvelle mention :** Article 4 - Siège social : Le siège social est fixé : Lot Michel Ange, N°15, Baléone, 20167 Afa. Le reste de l'article demeure inchangé.

La gérance,

**BALBI AUDITION GHISONACCIA****AVIS DE CONSTITUTION**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** BALBI AUDITION GHISONACCIA

**Siège :** Stretta di A Cisterna, 20240 Ghisonaccia

**Objet :** Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra-auriculaires et d'embouts. La vente de matériel médical, le tout, directement ou indirectement

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

**Capital :** 30.000 euros

**Gérant :** Monsieur Balbi Jean-Dominique, demeurant, Villa Les Palmiers, Quartier Giambelli, à Bastia (Haute-Corse)

**Immatriculation :** RCS Bastia

Pour avis,

83

**B. LEONELLI**

Avocat  
40, Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Télécopie : 04 95 32 79 15

**LOCATION-GERANCE**

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 5 octobre 2009, enregistré à Bastia le 7 octobre 2009, Bordereau n°2009/1065, case n°6, la Société "CARPE DIEM", SARL au capital de 7500 euros, dont le siège social est à Bastia (20600), Immeuble Les Palmiers, Avenue de la Libération, a donné en location-gérance à la Société "BOU-TIQUE EMMANUELLA", SARL au capital de 8100 euros, dont le siège social est à Bastia (20600), Lieu-dit Erbajolo, RN 193, Galerie Marchande du Centre Commercial, un fonds de commerce de "vente d'articles de prêt-à-porter homme et femme ainsi que toutes activités annexes liées telles que la location et le dépôt - vente de vêtement", exploité à Bastia, Immeuble Les Palmiers, Avenue de la Libération, pour une durée de six mois qui commencera à courir le 20 octobre 2009 pour se terminer le 20 avril 2010.

Pour unique insertion,

84

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Algajola, du 29 septembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : S.M.L.A  
**Siège** : Algajola (Corse), Place du Monuments aux Morts, Immeuble La Forteresse  
**Objet** : L'acquisition, la création, l'exploitation de tous fonds de commerce et plus précisément de restaurant, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 3000 euros  
**Gérance** : Adrianna Martelli, demeurant à Algajola (Corse), 10, Chemin Cocani ; Marie Lucie Martelli, demeurant à Algajola (Corse), 10, Chemin de Cocani.  
**Immatriculation** : RCS de Bastia

Pour avis,  
Le représentant légal.

79

**CARROSSERIE EUROPA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : ZI Erbajolo  
20600 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Furiani du 05/10/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL  
**Dénomination** : CARROSSERIE EUROPA  
**Siège** : ZI Erbajolo, 20600 Bastia  
**Objet** : Carrosserie, mécanique  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS  
**Capital** : 1000 euros  
**Gérance** : Mme Alfano Claudine  
**Immatriculation de la société** : Au RCS de Bastia

La gérance,

70

Département de la Corse du Sud

**COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****Nom et adresse de la personne publique :**

Commune de GROSSETO PRUGNA  
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

**Mode de passation** : article 28 du nouveau code des marchés publics.**Objet du marché** : Réfection des trottoirs route départementale 555.**Critères de jugement** :

Prix 60 %  
Délais d'exécution 40 %

**Dossier de la consultation** : Un B.P.U disponible à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio  
BP 93  
20166 PORTICCIO

**Date d'envoi à la publication** : mardi 7 octobre 2009.**Date limite de réception des offres** : Lundi 16 Novembre 2009.

**Renseignements** : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio  
20166 Porticcio - Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21  
email : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

Le Maire.

86

**COMMUNE DE CENTURI****ENQUÊTE PUBLIQUE****RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA COMMUNE (PLU)****1ère parution.**

**Le Maire communique** : Par arrêté N°09/18 du 5 octobre 2009, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique, au sujet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**Monsieur Stéphane DOLESI**, Expert Foncier, demeurant Forum du Fango, à Bastia (20200), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 3 novembre 2009 au 3 décembre 2009 aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :**

Mardi 3 novembre 2009 de 9h à 12h  
Mardi 10 novembre 2009 de 9h à 12h  
Mardi 17 novembre 2009 de 9h à 12h  
Jeudi 3 décembre 2009 de 15h à 17h

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet de PLU, pourront être consignées sur le registre d'enquête, déposé en Mairie ou adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions au Maire dans un délai d'un mois, ces documents étant consultables par toute personne intéressée. Une copie du rapport sera adressée au Préfet de la Haute-Corse et au Président du Tribunal Administratif.

Le Maire,  
J. MICHELI.

81

**Catherine COSTA**

Avocat à la Cour - 40, Boulevard Paoli  
20200 Bastia

En application de l'article R.642-40  
du Code de Commerce

Il est suscité des offres d'acquisition du fonds de commerce du restaurant "Le Saint Antoine" (Lieu-dit U Lago, RN 193, 20290 Lucciana).

Dont le descriptif succinct a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, SCP Mes Nappi et Casanova, BP 345, 20289 Bastia, contre récépissé de dépôt au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de la parution.  
N° de téléphone : Me de Moro Giafferi : 04 95 34 93 08 ou 06 - Fax : 04 95 34 93 09.

Me Costa Catherine : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15.

82

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 30/09/2009, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : KERSIA CONSEIL**Objet** : Apporteur d'affaires**Siège** : 1, Place de la Gare, 20250 Corte**Capital** : 1000 euros**Durée** : 99 ans**Gérance** : M. Simonetti Renaud, 32, Bis Paoli, 20250 Corte**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

75

**MB ARCHITECTURE**

Société par actions simplifiée  
Capital : 3810 euros  
Siège : Portigliolo 20138 Coti-Chiavari  
(Corse du Sud)  
RCS Ajaccio : B 404 011 066

Le 05 octobre 2009, l'actionnaire unique a décidé de procéder à la rectification de l'erreur d'orthographe du Lieu-dit du siège social : Portigliolo.  
Et non : Portogliolo.

Pour avis, la gérance.

85

**Société Civile Immobilière  
"LA TAVERAISE"**

RCS Bastia : 325 526 432  
N° Gestion : 82 D 49

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE GERANT ET DE  
SIEGE SOCIAL**

**Ancien siège social** : 9, Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia

**Activité** : Propriété et exploitation des immeubles qu'elle pourra acquérir  
**Capital** : 32014,29 euros

**Changement de gérant :**

Mme Fratoni Lucie née Ricci

**Est remplacé par :**

Monsieur Fratoni Julien Pierre Charles, né le 25 novembre 1980 à Bastia 2B, de nationalité française, imm. l'Acropole, n° 30, Lieu-dit A Rutula, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 21 juillet 2009.

**Changement de siège social :**

Le siège social 9, Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia, est transféré Pruniccia, 20163 Tavera.

**ANNONCE  
LEGALE**

**TEL : 04 95 32 04 40  
FAX : 04 95 32 02 38**

**Cabinet GENEALOGIQUE  
LEPORATI****Tony LEPORATI**

Généalogiste Professionnel

Membre de la Chambre des Généalogistes Professionnels

N° Carte C.105

- Maître en Droit

- D.E.S.S Droit Notarial

- D.U de Généalogie Successorale

Généalogie familiale, successorale et foncière

Recherches cadastres d'origine de propriété

Traduction d'actes

"Les Amandiers" - Bt. 21 D - Cité-Aurore - Lupinu - 20600 Bastia

Tél : 04 95 33 02 38 - Port. 06 23 48 62 17

E-mail : cab.genealogie.leporati@orange.fr

Siret : 492 625 00018 / Code APE 9609 Z

LSN/AXA RC N°969 416 507 4004

Castres, 17 et 18 octobre 2009

## Les Relais 4x400m «Elite» et 4x1000m Cadets

### Qualifiés pour le National !

**L**e pays du Rugby, les 17 et 18 octobre 2009, accueillera sur la piste du Stade du Travet, la Coupe de France et le National Relais. L'athlétisme insulaire sera de la fête puisque les Cadets se sont qualifiés pour le Relais 4x1000m et l'équipe sénior pour le Relais 4x400m. Voilà deux épreuves qui replacent l'Athlétic Jeunes Bastia au sommet national des compétitions où le collectif est à l'honneur.



### Relais 4x400m

**Yves N'Dabian**, l'âme de ce Relais, va retrouver, à travers cette épreuve, le **Haut Niveau**. Il aura été le plus ardent à rechercher cette qualification qui semblait acquise lors des **Championnats de Corse**, à **Bastia**, le 7 juillet 2009, avec la meilleure performance, à la clef, quand survint la disqualification de l'équipe pour un mauvais «*rabattement*» au premier couloir. Cette erreur n'a pas découragé l'équipe, qui, à **Blois**, seule en piste, le samedi 26 septembre, a réussi à se qualifier pour **Castres**. **Nicolas Fillon**, **Willem'ys Obague** et **Teddy Fidol** ont relevé le défi, poussés par **Jean-Philippe Chappeleau** et **Joël Lucas**. Une belle récompense, largement méritée et justifiée.

### 4x1000m Cadets : une aubaine...

«*In extremis*», certes, mais cela suffit, la qualification de l'**équipe des Cadets** de l'**A.J.Bastia** a été obtenue lors de la seule compétition qui s'est déroulée dans l'île depuis le début de la nouvelle saison. L'équipe a belle allure avec les frères **Sami** et **Abdelhak Riahi**, les Minimes **Abdelka-**

**rim Chabouchi** et **Majid Arbib**, le sprinter, **Aurélien Gil** et les leaders, **Jaoued Jefjafi** et **Faouzi El Yaagoubi**.

Une belle carte à jouer, et, pourquoi ne pas mettre à mal le vieux **Record de Corse**, établi en Finale, à **La Roche-Sur-Yon**, il y a

quelques années, par les **Mourad Asettati**, **Abdel Lamnie**, **Cédric Iglesias**, **Olossein Zarag**, **Mohamed Majouti**, dit «*Brésil*», en **10'45"**?

Un beau challenge pour les jeunes «*Rouges et Verts*»!

### DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

<http://ajb.athle.org>

Un site internet que **Michel Maestracci** et son équipe - **Paul Aurelli**, **Youcef Zaid**, **Joël Lucas**, **Abdel Benyoucef** - vont dynamiser au fil des jours, avec le concours du plus grand nombre.

Au sommaire, actuellement, la rubrique «*Sondages*» offre la possibilité de désigner, en dehors de **Mourad Amdouni**, l'athlète de l'année de l'**A.J.B.**

D'autres rubriques, comme l'**Edito** et l'**Actualité** plongent le site au cœur du moment.

Alors que la Rubrique «*Histoire*» ramène l'internaute aux sources du club.

En attendant que les autres rubriques prévues soient complétées par de nouvelles informations, dont la mise en page est en cours.

Cliquez : <http://ajb.athle.org>

# Stade Armand Cesari

## Lancement des travaux



Le 5 octobre dernier, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, on marquait le jour d'une pierre blanche, un peu comme on fête une naissance. La procédure d'appel à la concurrence lancée début 2008 concernant 14 lots (dont 12 sont aujourd'hui attribués, les deux lots restants s'avérant secondaires) porte véritablement ses fruits aujourd'hui, à l'heure où, enfin, est entamée une phase de travaux comprenant la construction de la tribune Sud du stade Armand Cesari, la couverture de la tribune Nord, la restructuration de la tribune Ouest et divers autres aménagements.

**I**l est des promesses qui revêtent une valeur solennelle. Achever la construction du stade Armand Cesari en fait partie", a rappelé d'emblée **Emile Zuccarelli** à la presse, ce 5 octobre, officialisant ainsi l'ouverture d'un chantier qui devrait faire du stade de Furiani, loin de tristes souvenirs, le symbole d'une Corse qui avance, inscrite dans la modernité. Et de poursuivre : "Après la tragédie du 5 mai 1992, pour honorer les victimes et exorciser cet événement terrible sans faillir au devoir de mémoire, le District de Bastia s'est engagé à reconstruire le stade Armand Cesari. Il s'est alors fixé une exigence : réaliser une arène sportive digne de Bastia et de la Corse, à la hauteur de l'histoire glorieuse des Lions de Furiani et pouvant recevoir tous les matches de haut niveau." Entre-temps, le District a fait place à la Communauté d'Agglomération bastiaise et les Bleus auront fini par céder... du terrain. Qu'importe : le projet de 17 M€ élaboré avec le concours d'un architecte de

renommée internationale et co-financé par l'Etat, la CTC le Département de Haute-Corse et la CAB, prend réellement corps aujourd'hui avec le lancement officiel d'une seconde phase de travaux (après celle de 1995-1997) et notamment la construction de la tribune sud : "Dans 18 mois, souligne encore **Emile Zuccarelli**, le public garnira les nouvelles tribunes. Viendra alors le temps du souvenir apaisé".

Cette réalisation est aussi "un gage de confiance et d'optimisme dans l'avenir de notre club porte-drapeau", ajoute l' élu, puisque, en dépit du classement actuel du SCB, le stade est homologué première division. Avec exactement 16 474 places assises, ce nouveau stade devrait disposer de salons de réception, de parkings, d'un éclairage aux normes TV intégré aux toitures des tribunes, d'une sonorisation, d'une télésurveillance. Des aménagements spécifiques y garantiront l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la sécurisation

des secteurs réservés aux supporters visiteurs, la protection des bancs de touche et l'intervention rapide des personnels et moyens de secours. Essentiellement réservé au football professionnel, dans le cadre d'une convention liant le propriétaire (la CAB) et le principal utilisateur (le SCB), il pourra accueillir par ailleurs de grands événements festifs, artistiques ou culturels : concerts, matches de gala, etc. "Des mois de négociations, même s'ils ont occasionné quelques retards, ont permis, avec toutes les exigences relatives à la sécurité, de rester dans une enveloppe budgétaire rationnelle et finançable, précise par ailleurs **Emile Zuccarelli**. Ils ont notamment débouché sur le choix d'une variante charpente offrant plusieurs avantages : absence de corrosion évitant un entretien coûteux; plus grande résistance au feu; qualité esthétique...". Réalisée par la société **Mathis**, fondée en 1875, qui a notamment travaillé sur la couverture du parc aquatique de **Marineland** et qui est détentrice d'un record de 100m de portée, cette charpente est un des points forts du projet. Sa mise en place devrait intervenir au coeur d'un calendrier préétabli : "Le chantier, organisé en concertation avec le club et la Fédération Française de football, est phasé, souligne un des maîtres d'œuvre. Les travaux, y compris les problèmes posés par l'éclairage, n'empêcheront pas le déroulement des matches". Les Bleus pourront donc continuer, durant les 18 prochains mois, de jouer à domicile. Il n'est qu'à espérer que, sur la pelouse, leurs choix aussi soient... éclairés.

## LECCI : Club d'astronomie

Lorsque le ciel n'est pas nuageux et qu'il n'y a pas pleine lune, l'astro club propose, les vendredis soir à 21 heures, une séance d'initiation à l'astronomie qui est ouverte à toutes les personnes intéressées. Au programme, la reconnaissance des constellations, l'observation au télescope des astres, de la lune, des planètes du système solaire et autres objets célestes comme les nébuleuses, les amas d'étoiles, et les galaxies. Le club a installé son observatoire au camping **U Mulinacciu, Pont de l'Oso**, sur la commune de **Lecci**. Plus de renseignements aux numéros suivants : **04 95 70 44 83, 04 95 70 48 00** ou **04 95 71 41 82**.



## Et Rentrée des ateliers à l'enfance de l'art

Les ateliers à l'enfance de l'art ont repris depuis le début du mois d'octobre. Les cours se déroulent de 18 heures à 20 heures, Salle de **Lecci**. Les activités proposées sont les suivantes : danse, gymnastique, step, sophro-relaxation, hata yoga, peinture, travaux manuels, danse de salon, chant, randonnées. Plus de renseignements aux horaires des ateliers dans les locaux de l'association.

## Et Cours de Yoga

Des cours de Yoga dispensés par un professeur diplômé sont mis en place au village les lundi et jeudi de 14 heures à 15 heures 15. Plus de renseignements au **04 95 70 26 01**.



## CALENZANA : Ateliers de quadrille et chants polyphoniques

Les cours de Quadrille qui sont proposés à **Calenzana** par l'association **MusiCal** ont lieu le mardi à 19 heures au **Préau**. Par ailleurs, l'atelier de chants polyphoniques reprend ses répétitions le dimanche 18 octobre à 19 heures à la **maison Saint-Michel**.



## PIGNA : Ecole de musique

La **scola di cantu e di strumenti** a rouvert ses portes le samedi 10 octobre à 14 heures 30 à la **Casa Musicale**. Les ateliers proposés sont les suivants : cantu, pratique polyphonique animée par **Jean-Marc Fabrivy** ; mimophonie avec **Nando Acquaviva** ; voce di donne avec **Nicole Casalonga**, la voix avec **Vincent Recollin** ; cetera avec **Hugo Casalonga** ; percussions avec **Vincent Géraldi**; violoncelle avec **Anne-Lise Herrera** ; orgue avec **Vivianne Loriaut-Damiani** ; danse avec **Céline Rambaud-Griscelli**. Des stages sont programmés tout au long de l'année comme : danses et musiques de la Renaissance du 25 au 30 octobre, stage de clavecin et de musique de chambre du 26 au 31 octobre...

Tarifs des cours proposés : atelier orgue 125 euros, ateliers hebdomadaires 120 euros, ateliers mensuels ou bimensuels 100 euros. Renseignements : **Centre culturel Voce** au **04 95 61 73 13**.

## CERVIONI : Demande de subvention

Les associations souhaitant déposer un dossier de demande de subvention auprès de la **commune de Cervioni** sont priées de retirer un dossier au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture ou bien de le télécharger sur le site <http://www.cervione.com>. La date limite des dépôts de dossier est fixée au lundi 30 novembre 2009 à 17 heures.



## Et Saint Alexandre

Pour la fête de **Saint Alexandre Sauli**, le dimanche 11 octobre, une messe sera célébrée à 10 heures 45. Elle sera suivie d'une procession. À 12 heures un buffet avec animations sera organisé au **couvent Saint-François**. Les organisateurs réclament une participation de 15 euros pour le buffet.

## POGGIOLO : Marché de Noël

Le marché de Noël du village de **Poggiolo**, mis en œuvre par l'association artistique et culturelle de **Sorru in Sù**, aura lieu les samedi 5 et dimanche 6 décembre à la **salle polyvalente de Poggiolo**. Les exposants qui souhaitent y participer sont priés de se faire connaître dès à présent pour organiser l'événement et l'agencement des 80 stands prévus. Vous avez la possibilité d'exposer une seule journée. Inscription au **04 95 24 58 87** ou au **06 80 72 34 43**. Les stands seront accordés dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.



## PROPRIANO : Permanence juridique

Le centre d'information des droits des femmes et de la famille assure une permanence juridique tous les mardis de 9 heures à 12 heures dans les bureaux de la mairie au premier étage. Une informatrice juridique répondra à vos questions de manière gratuite, anonyme et confidentielle. Contact : **06 10 20 87 63**.



## POGGIO-MEZZANA : Donne di Costa Verde

L'association **Donne di Costa Verde** propose aux femmes de la micro-région, avec l'aide monitrices bénévoles, une initiation à la couture, au tricot, au crochet et à la peinture sur soie. Des cours d'alphabétisation sont également au programme. Vous pouvez rejoindre les adhérents tous les jeudis après-midi de 14 heures à 17 heures dans la salle polyvalente de la mairie annexe de **Poggio-Mezzana**. Renseignements : **04 95 38 50 66**.



## ALGAJOLA : Ateliers Théâtre

Les inscriptions aux ateliers théâtre pour enfants, adolescents ou adultes se prennent au local de l'association familiale, situé sur le terre-plein de la gare. Pour obtenir des informations concernant ces cours et les horaires auxquels ils seront dispensés, vous pouvez téléphoner au **06 07 13 52 36**.



## SOTTA : Ordures ménagères

La mairie vous informe que le ramassage des ordures ménagères sur la **commune de Sotta** s'effectue désormais deux fois par semaine. Il aura lieu tous les mardis et vendredis.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

# Claude Griscelli et Jean-Etienne Riolacci

## Citoyens d'honneur de la commune de Cervioni

*A l'initiative du conseiller général du Campoloro Moriani, le professeur Claude Griscelli et Jean-Etienne Riolacci ont été élevés au rang de citoyens d'honneur de la commune de Cervioni. La cérémonie a eu lieu dans la salle de conférence de la municipalité et fut l'occasion pour le maire Marc Nicolai de faire état du parcours des deux hommes, mettant en exergue leur attachement à leur village de Cervioni et résumant du mieux possible la carrière de chacun d'eux.*



*Lors de la cérémonie organisée en mairie de Cervioni*

L'ancien préfet **Jean-Etienne Riolacci** est diplômé de l'ENA (promotion **Félix Eboué**) et fait **Commandeur de la Légion d'Honneur**. Il a exercé successivement comme **Sous-Préfet de Clamecy** dans la **Nièvre**, **Sous-Préfet d'Antony** dans les **Hauts de Seine**, **Préfet du Tarn**, de la **Seine St Denis** et de **Corse**, sous-directeur des affaires politiques au Ministère de l'intérieur aux cotés de **Raymond Marcellin**, chargé de mission auprès de **Valéry Giscard d'Estaing** de 1977 à 1981, haut fonctionnaire chargé des mesures de défense jusqu'en 1994, **conseiller d'Etat** en service extraordinaire de 1995 à 1999.

Le professeur **Griscelli**, après avoir bénéficié de la toute première formation à l'école de **Cervione**, a occupé durant de nombreuses années une place très importante au niveau international dans les domaines de la médecine, de la recherche scientifique, de l'humanitaire et du caritatif. Professeur de pédiatrie et de génétique médicale, ancien interne des **hôpitaux de Paris**, chef de clinique assistant puis professeur à l'**Université Paris Descartes**, il a été parmi les premiers à réaliser des greffes de moelle osseuse destinées à corriger les anomalies sévères du système immunitaire et a initié les premières démarches de thérapie génique dans ces maladies, décrivant

également le premier cas au monde de Sida de l'enfant, le passage du VIH de la mère à l'enfant et les premiers malades infectés par le VIH atteints d'hémophilie. En 1995 il a été nommé **Directeur général de l'INSERM**. Fondateur et Vice-Président de la **Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France**, président de la **Fondation Wyeth** pour la **Santé de**

**l'Enfant et de l'Adolescent**, il est aussi président de la **Fondation Imagine** qui soutient la création d'un Institut des Maladies génétiques à l'**Hôpital Necker-Enfants Malades**

Autant de «*bonnes raisons*» qui ont poussé la ville de **Cervioni** à honorer les deux hommes, les élevant au rang de citoyens d'honneur.



**Résidence Casa Biquaglia**  
Programme neuf, Proximité Furiani, architecture moderne,  
T3 avec grand jardin et/ou terrasse à partir de **182000 euros**  
livraison début 2011

P. BERENI Ceppe - 20620 BIGUGLIA  
**Tél : (33) 04 95 33 80 36 - Fax : (33) 04 95 33 82 72**  
**WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM**



# Les Nuits du Court Métrage

► ► ► "2009, une réelle étape"

production cinématographique locale en créant une émulation entre professionnels et étudiants», ajoute **Alix Ferraris**. «Ainsi le public s'est-il vu proposer des films insulaires mais aussi des productions nationales et internationales grâce aux «Cartes blanches» offertes aux organisateurs de Festivals invités, à l'image de Nice, Aix-en-Provence, Grenoble et Clermont-Ferrand». En outre, **Alix Ferraris** affirme que «2009 marque une réelle étape dans le développement des Nuits du Court-Métrage en Corse ainsi que son intégration dans le paysage culturel de la ville de Corte, voir même au-delà. La marge de progression est exponentielle et les idées foisonnent déjà pour les axes de travail de la prochaine édition. Il s'agit bien sûr de poursuivre l'action entamée auprès des étudiants tout en l'élargis-

sant, sous une autre forme, aux collégiens et lycéens de la cité universitaire. Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de programmation du Festival, le comité d'organisation propose d'initier un comité de sélection et d'ouvrir la compétition à toutes les productions nationales, par le biais, notamment, de l'Agence du Court-Métrage. Les films reçus seront visionnés puis sélectionnés pour composer des séances de projection spécifiques ». Un bilan à la hauteur des espérances, donc, et tout programme pour les **Nuits du Court-Métrage en Corse** qui ont vu l'implication de nombreux partenaires et bénévoles. «Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice et on peut dire que cela a été vraiment un beau travail d'équipe », conclut **Alix Ferraris**.

**D**u 30 septembre au 2 octobre, la ville de Corte accueillait les **Nuits du Court-Métrage en Corse**, sous l'impulsion de l'association **KVA Product**. Selon **Alix Ferraris**, président du comité d'organisation, «à l'occasion de son troisième rendez-vous à Corte, l'événement s'est révélé riche et fructueux à plus d'un titre ». Et de préciser qu'en s'appuyant sur les partenariats avec l'IUT et l'Université de Corse, «le Festival a également vocation à être une source d'expériences à destination des étudiants dans les domaines de l'audiovisuel –technique et artistique– et de la communication. En ce sens que les Nuits du Court-Métrage en Corse représentent, pour ces derniers, un moyen efficace de permettre des rencontres avec le public et diverses structures professionnelles et institutionnelles, comme le Centre National du Cinéma-CNC ou encore l'Agence du Court-Métrage ».

«Cette année, il était à noter au programme une compétition «Palmarès», avec le but de favoriser l'expression et le dynamisme de la

## Place à la compétition

Pour la première fois, cette année, les Nuits du Court-Métrage en Corse abritaient une compétition qui a concerné sept films dont les projections ont suscité un grand intérêt auprès du public. Parmi les productions en lice, celles des étudiants en audiovisuel de l'Institut Universitaire de Technologie ont été particulièrement remarquées, éclairant les salles obscures cortaises, avec les éloges des professionnels présents. Les lauréats du Palmarès - Professionnel : **Thierry Lorenzi** avec « **Baby Boom** », Back Box Production, 2009. Étudiant : **Colomba Casanova** et **Virginie Estrem-Mon-Jouste** avec « **Mickaëla et Reinhart** », documentaire, Production IUT de Corse, 2008.

A l'Université, u 14 d'uttubre

## GHJURNATA « PARLEMU CORSU »



**L**e Collectif «Parlemu Corsu» organisera le mercredi 14 octobre une journée thématique autour de l'eau et de la langue corse «**Acqua è Lingua : Elementi di vita**». Rendez-vous à Corte dès 14h30, sur le parvis de la **Faculté de Droit (Campus Mariani)** pour une série d'animations à destination des enfants, sous l'impulsion de l'associé **À Sciogliingua**

et du **Parc Naturel Régional**. À 16h30, une conférence au sujet de l'eau à Corte sera réalisée en l'amphithéâtre Etori par **Antoine Orsini**, enseignant-chercheur à l'Université de Corse et élu local. Il s'agira ensuite, à 18h30, de participer à une «*Stonda Literaria*» s'intéressant au spectacle «*Pesciu Anguilla*» proposée dans le cadre des ateliers du **Centre Culturel Universitaire**, qu'animeront **Patrizia Gattaceca** en s'entretenant, notamment, avec l'auteur **Orlando Furioso** qui s'est librement inspiré du livre éponyme de **Sebastianu Dalzeto**. Tout un programme, donc, qui s'achèvera à travers le concert des groupes **Surghjenti** et **Tavagna**, à partir de 21h00, auquel les syndicats étudiants **GP**, **GI** et **CSC** ainsi que l'association **Ghjuventù Vagabonda** relative à la section **Studi Corsi**, apporteront leur soutien. **Info Line : 06.78.65.20.72.**

## Diana di l'Alba en concert

► ► ► Au Spaziu Natale Luciani, le 13 octobre



**D**ans le cadre de la session «**Production**» de «**Corsic'Artisti**» 2009, la programmation musicale du **Centre Culturel Universitaire**, **Diana di l'Alba** se produira en concert le mardi

13 octobre, à Corte, sur la scène du **Spaziu di Cultura Natale Luciani (Campus Mariani)**. Entre tradition et modernité, cette formation artistique fondée en 1978 et comptant parmi les groupes phares de la chanson corse, a publié durant l'été 2008 son sixième album symboliquement intitulé «**Da musicà la vita**» dont le public pourra retrouver ou découvrir sur scène des extraits, avec le florilège d'un répertoire de créations aussi riche qu'enchanteur. Renseignements et location des places : **04.95.45.00.78 / [www.univ-corse.fr](http://www.univ-corse.fr)**

**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vous avez envie de profiter de la fin de l'été. Vous rêvez encore de vacances et de rencontres au soleil. **Affaires** : Des détails vous échappent sans que vous compreniez de quoi il s'agit. Un peu de persévérance et vous comprendrez. **Santé** : Tout va bien.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Vous hésitez à vous lancer dans une nouvelle aventure. Il faut dire que votre expérience vous incite à la prudence. **Affaires** : Incertitude quant à votre avenir. Vous aimeriez recevoir des informations un peu plus précises. **Santé** : Buvez moins de café.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Un de vos amis subit un coup dur. A vous de réunir les autres pour lui venir en aide sans tarder. **Affaires** : La période est plutôt calme en ce domaine. Les journées passent sans que vous ressentiez une pression particulière. **Santé** : Prudence dans les escaliers.

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous éprouvez une sorte de pressentiment. Il se peut que ce ne soit que passager, et surtout sans suite. **Affaires** : Il serait temps d'envisager un peu de rangement. Certains dossiers vont devenir ingérables sans cela. **Santé** : Évitez alcool et tabac.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Votre famille est ce qu'il y a de plus important pour vous. Vous feriez n'importe quoi pour la protéger. **Affaires** : Si vous devez placer de l'argent, prudence ! Ne choisissez que des placements sûrs, sans risque. **Santé** : Vous vous sentez en forme.

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Retrouvailles en perspective ! D'anciens camarades d'école veulent organiser une journée "souvenir". **Affaires** : Le téléphone n'arrête pas de sonner. Vos affaires prennent de l'ampleur et vous trouvez cela très rassurant. **Santé** : Un peu de stress.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : Votre couple a besoin de dialogue. Il serait bon de faire un effort pour entamer celui-ci. **Affaires** : Les gens pressés vous stressent. Restez calme, il ne faut pas changer votre nature ni votre façon de travailler. **Santé** : Faites des promenades.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 0. **Cœur** : Vous appréciez les sorties hebdomadaires entre amis. Celles-ci font vraiment partie intégrante de votre bien-être. **Affaires** : De nouvelles techniques apparaissent. Un certain temps d'adaptation sera nécessaire. **Santé** : Vous êtes en grande forme.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Certains jours sont plutôt cafardeux. Profitez du soleil pour sortir et vous reconstruire un meilleur moral. **Affaires** : Beaucoup de paperasserie. Cela vous prend du temps et vous retarde dans certains dossiers. **Santé** : Sans problème.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

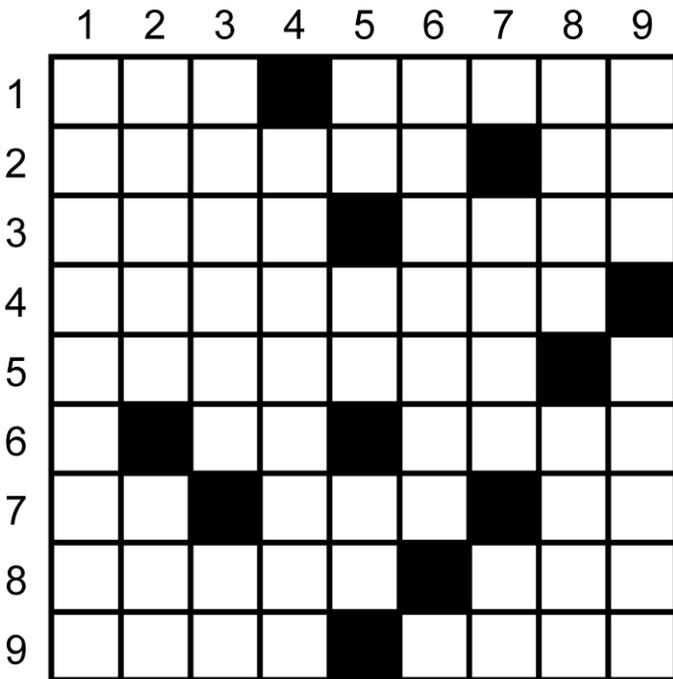
**Chiffre** : 6. **Cœur** : Les personnes qui vous entourent vous apprécient beaucoup. Vous vivez une relation familiale excellente. **Affaires** : Le train-train quotidien vous convient parfaitement. Vous n'envisagez rien d'autre en particulier. **Santé** : Foie douloureux.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous rêvez d'une vie extraordinaire. Il faudrait commencer par regarder autour de vous et considérer les gens qui vous entourent. **Affaires** : Un client insatisfait. Vous allez devoir rattraper la situation sans tarder. **Santé** : Tout va très bien.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Vous envisagez un avenir à deux. La personne qui vous accompagne semble être en accord avec vous. **Affaires** : Rien ne sert de courir... C'est maintenant que vous devez établir les bases du travail qui vous attend. **Santé** : Équilibrez bien vos repas.

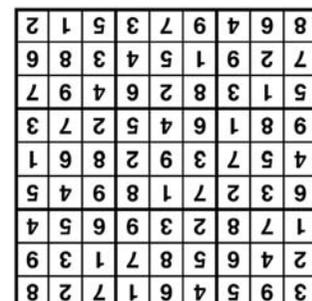
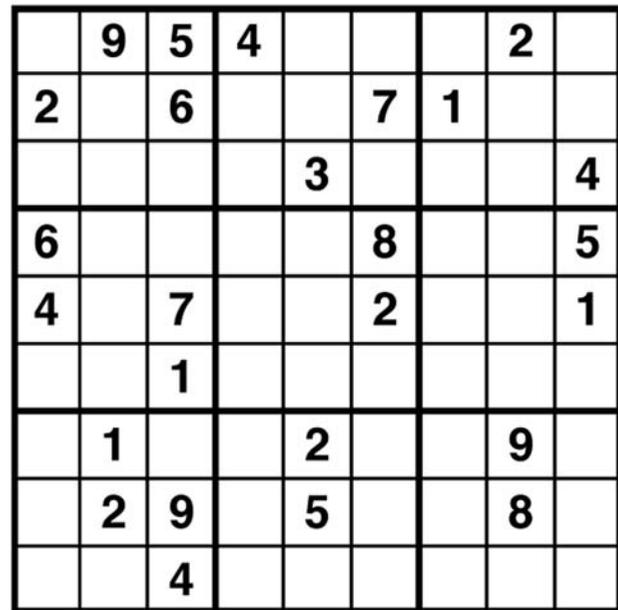


**Horizontalement**

- Récipient. - Presque brisé.
- Ses images sont devenues précieuses. - Expert.
- Gamin de Paris. - Assistante.
- Serpent d'Amérique.
- Abandonne.
- Au calendrier. - Prénom féminin.
- Renforce un oui. - Vieille colère. - Iridium.
- Problème. - Vieux service.
- Roi. - Fait du neuf.

**Verticalement**

- Suites de détonations.
- Approuve d'un mouvement de la tête. - Pomme.
- Géants. - Infinifit.
- Alcaloïde du tabac.
- Note. - N'importe qui. - Ile.
- Grande et mince.
- La même chose. - Métal.
- Marotte. - Pari.
- Elima. - Sert à jouer.



# A Settimana

42<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 9 au 15 octobre 2009

Les fêtes : le 9, Denis - le 10, Ghislain - le 11, Firmin - le 12, Wilfried - le 13, Géraud - le 14, Juste - le 15, Thérèse d'Avila, Aurélie

42<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 9 a u 15 ottobre

E feste : u 9, Diunisu - u 10, Cervone - u 11, Lisandu Sauli - u 12, Seraffinu - u 13, Faustu - u 14, Calistu. Parasceve - u 15, Teresia d'Avila.

## L'info insolite

### Au Japon

A l'échelle nationale, la population du Japon a régressé fortement pour la première fois en 2005. A ce moment, les plus de 65 ans représentaient 20% de la population et l'on estime qu'ils seront 30% en 2025 et 40% en 2050. Le taux de fécondité étant de 1,25 enfant par femme, la population du pays pourrait voir, à long terme, sa population divisée par deux.

### L'horreur !

Effrayant, si l'on en juge la lecture d'un dernier rapport de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) qui révèle, qu'à travers le monde, 750.000 pédophiles sont connectés au Net pour entrer en contact avec des enfants !

### La maladie d'Alzheimer

Une équipe de scientifiques internationaux, dont fait partie le professeur Christine Van Broeckhoven, est à l'origine d'une importante avancée dans la recherche sur la maladie d'Alzheimer. D'après Christine Van Broeckhoven, il s'agit de la plus grande percée depuis quinze ans. Et ce professeur d'ajouter que « Nous pourrions dorénavant prédire plus facilement qui court un risque de développer la maladie d'Alzheimer et nous aurons plus de possibilités pour freiner la maladie. » Il faut rappeler que, dans le monde, trente millions de personnes souffrent actuellement de la maladie d'Alzheimer.

### Des langues...

Les institutions européennes sont actuellement confrontées à une pénurie de traducteurs et vont devoir attirer de nombreux candidats.

Selon les prévisions, l'Union européenne va devoir embaucher deux cents interprètes français d'ici à 2020 et trois cents nouveaux interprètes de langue anglaise.

### Encore des armes !

Avec la signature de contrats d'armement représentant 37,8 milliards de dollars en 2008, les Etats-Unis confirment leur position de premier fournisseur mondial d'armes. Selon le New York Times qui cite un département du Congrès américain, ce montant est en nette progression par rapport à 2007. Sur le marché mondial des armes, les contrats d'armement américains représentent 68,4%.

## L'ACTU DANS LE RETRO

- Le 10 octobre 2005, l'Estonie devenait le premier pays à pratiquer le vote par Internet, à une échelle nationale, pour les élections municipales.

- Le 11 octobre 2004, à Luxembourg, l'Union européenne levait ses sanctions commerciales contre la Libye, ainsi que l'embargo sur les armes, en vigueur depuis 1986.

- Le 12 octobre 1981, en Egypte, un plébiscite (98%) portait Hosni Moubarak à la présidence de la République.

- Le 13 octobre 2003, le roi du Maroc, Mohamed VI présentait un texte modifiant les droits de la famille. Il souhaitait donner plus de droits aux femmes. Répudiation et polygamie devraient désormais être soumises préalablement à un juge.

- Le 14 octobre 2002, l'Irlande du Nord voyait ses institutions semi-autonomes suspendues par Londres. La province repassait sous administration britannique.

## VAGABONDAGE

Histoire ajaccienne vraie : il y a quelques décennies, alors que l'ont donnait « L'aiglon » de Rostand et que le rôle du fameux Metternich, Premier Ministre autrichien qui malmène le fils de Napoléon, était tenu par Marcel Tristani - corse de surcroît -, on entendit dans la salle un spectateur crier :

- O lu bruttu !

Et pourtant, avant de jouer Tristani avait précisé :

- Dites au public que je suis corse et que ce n'est qu'un rôle !

Après sont but contre Lyon, Ludovic Giuly déclare : « Je dédie ce but à ma grand-mère qui a 91 ans »

Cette grand-mère, Marie-Angèle Giuly, vit dans son village de Zalana dont est originaire la famille.

Lors d'un propos sur un mécréant on m'a fait l'appeler « monteur », alors bien sûr qu'il s'agit du célèbre « Montheus » qui à son dernier soupir leva les yeux au ciel... Hé oui, comme je l'ai déjà écrit : « Un'si sa mai ! »

J'aime actuellement ces routes aux odeurs de vendanges et je m'amuse, quelques fois, à suivre les tracteurs et leurs cargaisons de raisins.

Belles et lourdes grappes qui vont nous préparer ces nectars insulaires qui agrémenteront nos futures agapes.

Una strufuletta per finisce : Antò ha stallatu u so «furgu» davanti una banca...

Passa Dumé :

- Viaghia bé u to cumerciu ?

- Benissimu

- Mi poi inpresta mille euros ?

- Ha sai chi te darebbe ancù micca pizza e eju un'prestu micca soldi.

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

# BLUE ÖYSTER CULT

## À L'OLYMPIA

Il restait une dizaine de places à l'Olympia, pour les étourdis qui n'avaient pas réservé la leur pour l'unique concert en France de Blue Öyster Cult. Fondé en 1970, le groupe au «Chronos» était attendu par un large public. On trouvait pêle-mêle des fans de la première heure et de jeunes adultes venus se délecter du son particulier du combo de Long Island. De la formation originelle, il ne reste plus qu'Eric Bloom (g, kbd, voc) et Donald «Buck Dharma», Roeser (g, voc). Dany Miranda (b), Jules Radino (dm), les successeurs des frères Bouchard, et Richie Castellano (g, voc, kbd) en lieu et place d'Allan Lanier, assurent la tradition des groupes US dans l'esprit des Allman Brothers et autres Quicksilver, où les duels de guitares sont du véritable pain béni pour les adeptes de ce genre musical.



En ce dimanche soir, ça ne traîne pas ! Le temps que Bloom avec sa SG noire flanquée du logo du Cult et Buck Dharma et sa Steinberger blanche prennent leurs marques sur «*The Red and the Black*» et voilà que Castellano, le petit dernier, équipé d'une Music Man, délaisse ses claviers pour rejoindre ses deux compères sur «*Before the Kiss (a Redcap)*». Le public est sous le charme de cette sonorité pétillante comme un soda frais. L'unité est totale et l'on se met à rêver à une cinquième guitare par l'entremise du batteur, comme au bon vieux temps de «*On Your Feet or on Your Knees*», mais nous en restons là. Encore sous le choc de ces interventions fiévreuses, les spectateurs se remettent doucement de leurs émotions avec un tendre «*Burnin' for You*». En peu de temps, on vient de passer du début des années 70 avec les albums cultes du BÖC (Blue Öyster Cult, *Tyranny and Mutation*, *Secret Teatrics*) au commencement des eighties sur l'échelle du Cult («*Fire of Unknown Origin*). Mais qu'à cela ne tienne. La mayonnaise continue de bien prendre et Danny Miranda, qui a aussi officié avec Queen, nous montre l'étendue de ses qualités sur sa Fender Bass. Le magique «*Cities on Flame*» donne l'occasion au public de donner de la voix pour ponctuer le refrain par un énergique «*With Rock'n'Roll*», indispensable. Sur les planches de l'Olympia, Eric Bloom marque la scène de sa présence par une stature qui en impose et des prises de position de leader. Vêtu de noir avec ses lunettes, noires elles aussi, il semble tout droit sorti d'une BD de science-fiction. L'image du Cult continue ainsi de faire son chemin. À l'inverse, Buck Dharma, avec sa tenue d'employé de banque, se met moins en avant, mais son jeu de guitare n'en fait pas moins des ravages, apprécié par un public de connaisseurs. À l'aise avec ses effets, le guitariste régale son auditoire à coup de sonorités bien proportionnées qui touchent en plein cœur. Après un détour par les années 90, «*Harvest Moon*», extrait de l'album *Heaven Forbid*, le groupe retourne aux années soixante-dix avec trois titres magistraux. C'est tout d'abord «*The Vigil*» (Mirrors) pour détendre un peu l'atmosphère, puis «*Buck's Boogie*» de qui vous savez, avant de clore ce chapitre par «*ME 262*». Ce dernier titre qui fait référence au bombardier allemand de la seconde guerre mondiale est l'occasion pour Bloom de mimer le travail de cet engin de guerre avec sa guitare. Comme toujours avec BÖC, le spectacle est tout autant sonore que visuel. «*Stone of Love*» est l'unique composition du groupe créée au vingt-et-unième siècle sur l'album *Curse of the Hidden Mirror*. Richie Castellano nous gratifie d'un solo qui en dit long sur l'intégration de cet artiste dans le groupe. Présent depuis cinq ans aux côtés de Bloom et «*Buck Dharma*», il a acquis les qualités incontournables pour se produire dans cette formation. Mais revenons au show. Cela fait plus d'une heure et quart que le groupe est sur scène et l'on s'attend pour le final à «*Godzilla*». Effectivement, le titre extrait de l'album *Spectres* est bien sur la «*set list*». L'intro est puissante à souhait. Eric Bloom commente la chanson, le public est heureux. «*Don't Fear the Reaper*», le plus grand hit du Cult clôt le spectacle et, comme à l'accoutumée, l'auditoire entonne cette chanson au triste contenu avec joie. La magie opère toujours. Le groupe remercie le public parisien et quitte la scène sous les hurras. Pour le rappel, on entend au loin mugir le moteur d'une grosse cylindrée et, tandis que Buck Dharma et ses comparses égrènent les premiers accords d'un titre célèbre de la galaxie rock, Eric Bloom, tous phares allumés, rejoint ses compagnons au guidon d'une grosse Harley Davidson.



*Des chansons Corses,  
rien que des chansons Corses !*

Ajaccio  
**107.2**

Porto-Vecchio  
**106.4**

Propriano  
**90.0**

Corte  
**102.5**

[www.corsicaradio.com](http://www.corsicaradio.com)